

Le crépuscule de l'Auld Alliance : la légitimité du pouvoir en question entre Écosse, France et Angleterre (1558-1561)

Éric Durot

DANS **HISTOIRE, ÉCONOMIE & SOCIÉTÉ** 2007/1 26^e année , PAGES 3 À 46
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0752-5702

ISBN 9782200923365

DOI 10.3917/hes.071.0003

Date de mise en ligne : 01/01/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2007-1-page-3?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le crépuscule de l'*Auld Alliance* : la légitimité du pouvoir en question entre Écosse, France et Angleterre (1558-1561)

par Éric DUROT

Résumé

L'*Auld Alliance* disparaît en 1561 après quatre années de crise qui marquent aussi son apogée. Sous l'impulsion de la politique d'Henri II activement soutenue par les Guises, Marie Stuart – dont la mère, Marie de Guise, est régente en Écosse – est mariée au dauphin François (1558) tout en prétendant à la couronne d'Angleterre contre Elizabeth I^{ère}, situation intolérable pour cette dernière surtout lorsque Marie Stuart devient également reine de France (1559-1560). Dans le même temps, un « malcontentement » écossais se structure avec les *Lords of the Congregation*, appuyés par John Knox, face au pouvoir français catholique. François II et ses oncles les Guises s'engagent avec ambassadeurs et gens de guerre à la fois contre la délégitimation de la régente en Écosse et l'aide militaire anglaise apportée aux *lords* écossais en train de s'imposer. Dans le contexte de la paix du Cateau-Cambrésis, que les princes cherchent à préserver, s'imbriquent le conflit larvé franco-anglais et la question de la légitimité du pouvoir et de la réforme en Écosse. Les négociations permanentes et les campagnes de justification dévoilent cet épisode charnière entre un premier XVI^e siècle renaissant et le nouveau visage que prend la Chrétienté avec l'établissement d'Eglises protestantes.

Abstract

In 1561, after four years of crisis, which were also its apogee, the Auld Alliance came to an end. Under the influence of Henry II, sustained by the Guises, Mary Stuart, whose mother, Mary of Guise was the regent of Scotland, was married to the Dauphin of France, Francis (1558). She claimed the English crown as well, an unbearable claim for Elizabeth I, all the more so when Mary became Queen of France (1559-1560). At the same time, emerged a Scottish "malcontentment" on the part of the lords of the Congregation, supported by John Knox. They opposed the French Catholic power. Francis II and his uncles, the Guises, fought, helped by their ambassadors and men of arms, to keep Mary's mother as regent and against the military assistance brought by the English to the Scottish lords who were then gaining power. Within the context of the Peace of Cateau-Cambrésis, which the princes were trying to hold on to, the conflict between the French and the English intensified with the questions of legitimacy and Reformation in Scotland. The never-ending negotiations and campaigns of justification show this period as a turning point between the early 16th century of the Renaissance and the new face of Christendom with its budding Protestant churches.

Quand tous les articles de cette paix furent dressés, le Cardinal de Lorraine eut ordre de prêter le serment au nom du Roy de France, et de recevoir celui du Roy d'Espagne. D'Ardoi agent du Dauphin et de la Dauphine, jura la Paix en leur nom, et leur donna les titres suivants : *François et Marie Roy et Reine d'Écosse, d'Angleterre, et d'Irlande, Dauphin et Dauphine de Viennois*. Le Duc d'Albe et le Cardinal de Granvelle sourirent dans cette occasion, et se dirent à l'oreille : *Voici qui nous suscitera bientôt de nouvelles affaires*. Le Cardinal de Lorraine fit renouveler la vaisselle de la Reine d'Écosse, et y fit graver en plein les Armes d'Angleterre. Nicolas Throckmorton Ambassadeur d'Elizabeth, s'en plaignit hautement dans le Conseil du Roy ; mais on se mit peu en peine de le satisfaire, et l'on se contenta de le payer de quelques excuses forts mauvaises...

Le diplomate écossais James Melvil (1535-1617) rapporte ainsi dans ses mémoires l'épisode qui traduit le tournant que prend la monarchie française à l'égard de l'Écosse, lors de la signature du traité de paix du Cateau-Cambrésis¹. Ce page de Marie Stuart (1542-1587), qui est également un proche du connétable de Montmorency en cette année 1559, rappelle bien davantage qu'une anecdote. C'est la narration d'un nouveau pas franchi par Henri II, soutenu par les Guises. Cette politique ambitieuse est, en effet, intensifiée par l'imbrication des intérêts du lignage lorrain avec ceux du nouveau roi François II – neveu par alliance des Guises.

L'historiographie, surtout – mais pas seulement – française, s'est relativement peu attardée sur les années 1558-1561, que l'on peut considérer comme le crépuscule de l'*Auld Alliance* ; l'issue en serait alors évidente et peu digne d'intérêt, comme si la France laissait naturellement place à la réforme en Grande-Bretagne et à l'influence anglaise sur l'Écosse². L'une des études les plus détaillées apparaît finalement au détour d'une biographie écrite par Jules de La Brosse, publiée en 1929³. En amont, essentiellement entre 1544 et 1554, des recherches précises existent. L'année 1544 marque le début des « cours brutales » (*Rough Wooing*), raids menés sur l'ordre d'Henry VIII contre l'Écosse ; l'année 1554 est l'accès à la régence d'Écosse de Marie de Guise (1515-1560), mère de Marie Stuart qui, elle, est en France depuis 1548⁴. Pourtant, du mariage entre le dauphin François et Marie Stuart (1558) à l'installation de cette dernière sur son trône en Écosse (1561), se cristallisent et se mêlent des tensions politico-religieuses et diplomatiques, et des affrontements militaires. C'est tout à la fois un apogée sous forme de crises et la fin – dont il est impossible d'en dissocier le rôle de l'Angleterre – des rapports franco-écossais dans le cadre de cette *Auld Alliance*.

En ce milieu du XVI^e siècle, les lectures et interventions à propos de la situation écossaise sont infléchies par des considérations spirituelles et des rapports de forces entre

1. *Mémoires de Melvil. Traduits de l'anglois avec des additions considérables*, Édimbourg, 1745, t. 1, p. 69-70.

2. En France, la légende noire des Guises et le début des troubles de religion n'ont pas facilité l'examen de ces années. Mais James Kirk remarque également la faiblesse des connaissances actuelles sur les *Lords of the Congregation* écossais : « Congregation, Lords of the », dans *Dictionary of Scottish Church History & Theology*, N. Cameron (dir.), Édimbourg, 1993, p. 205.

3. Jules de La Brosse, *Histoire d'un capitaine bourbonnais au XVI^e siècle, Jacques de la Brosse, 1485-1562, ses missions en Écosse*, Paris, 1929.

4. En langue française, les travaux de Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek (voir *infra*) ; en langue anglaise, ceux d'Elizabeth Bonner – issus de sa thèse – dont « The Recovery of St Andrews Castle in 1547 : French Naval Policy and Diplomacy in the British Isles », dans *English Historical Review*, 1996, 442, p. 578-598 ; *Id.*, *The French Reactions to the Rough Wooings of Mary Queen of Scots*, Sydney, 1998 ; ajoutons encore Dana Bentley-Cranch et Rosalind Marshall, « John Stewart, Duke of Albany, Lord Governor of Scotland, and his political role in 16th-century France : A reassessment in the light of new information », dans *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, 2003, t. 133, p. 293-313 ; Marcus Merriman, *The Rough Wooings : Mary Queen of Scots, 1542-1551*, East Linton, 2000.

grandes puissances. En retour, le « cas écossais » contribue – pour la monarchie française et de hautes figures telles les Guises, que nous étudions de manière privilégiée – à remodeler les idées et surtout les pratiques. Sur fond de troubles politico-religieux en France et surtout en Écosse, de questions géopolitiques et successorales avec l'Angleterre, la diplomatie se structure quotidiennement par les « dialogues à distance », les justifications et la temporisation... sans pour autant abolir le verdict des armes. L'angle problématique est donc partiel et n'entend évidemment pas retracer l'histoire de la réforme en Écosse ni analyser l'ensemble des crises et conflits écossais. C'est ainsi que notre propos se fonde essentiellement sur les correspondances, rapports et traités justificatifs⁵, pour une histoire diplomatique. Ils révèlent moins une chronologie exhaustive que le caractère partiel des connaissances qu'avaient les contemporains de la situation, ainsi que de la subjectivité de leur point de vue ; c'est ce qui nous intéresse au premier chef.

La dimension henricienne de l'*Auld Alliance*

Henri II s'est toujours montré soucieux d'affermir les liens entre l'Écosse et sa couronne, ne serait-ce que pour contrecarrer les ambitions anglaises. Dès 1548, le traité d'Haddington fait du second Valois le protecteur de l'Écosse ; il répond à l'attaque anglaise du *black Saturday* (bataille de Pinkie, septembre 1547), qui a poussé Édimbourg à solliciter une aide française en hommes, argent et munitions (octobre 1547). Le roi engage tout de suite une intervention militaire avec six mille hommes, bien analysée par Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek⁶. La guerre s'ouvre avec l'Angleterre en août 1549⁷ et prend fin, d'une part, en mars 1550 par le traité franco-anglais de Boulogne, d'autre part, en juin 1551 entre l'Angleterre et l'Écosse. C'est à cette date que Marie de Guise⁸, en visite en France depuis l'année précédente, entreprend de retourner en Écosse avec l'intention de s'imposer au pouvoir. Veuve du roi d'Écosse Jacques V et issue d'une famille en faveur auprès d'Henri II, elle est le principal appui de la politique française durant la minorité de sa fille, Marie Stuart⁹. Le véritable aboutissement de cette politique est son accession à la régence du royaume en 1554 : James Hamilton, deuxième comte d'Arran, abandonne son titre de régent et reçoit le duché de Châtellerauld, ainsi qu'une rente annuelle de douze mille livres ; de plus, ses enfants doivent être élevés en France¹⁰. L'active politique menée par la France a aussi porté ses fruits grâce à l'acceptation de la nouvelle situation par la majorité de l'élite écossaise, acculée du

5. En particulier, les lettres contenues aux Archives du ministère des Affaires Étrangères [AAE], série *Mémoires et documents*, Angleterre, t. XV, et série *Correspondance politique*, Angleterre, t. XIII, XIV et XXI (une honnête édition en est faite par Alexandre Teulet dans *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVI^e siècle*, Paris, 1862, t. 1 et 2, qui recoupe en grande partie celle du même éditeur dans *Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVI^e siècle*, Paris, 1851-1860, 3 vol.) ; celles publiées par Forbes dans *A Full View of the Public Transactions in the Reign of Q. Elisabeth...*, Londres, 1740, t. 1 ; celles résumées dans le *Calendar of State Papers, Reign of Elizabeth (1558-1565)*, J. Stevenson (éd.), Londres, 1863, t. 1 à 3 [CSP].

6. Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek, « Henri II et les expéditions françaises en Écosse », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1987, t. 145, p. 339-382.

7. Le 31 décembre 1549, un mandement du roi est signé pour lever 40 000 livres pour « la défense et conservation » du royaume d'Écosse (Bibliothèque nationale de France [BnF], département des manuscrits occidentaux, collection Dupuy, vol. 390).

8. Dénommée ainsi par commodité, mais dont le nom, au XVI^e siècle, est Marie de Lorraine.

9. Son père Jacques V meurt l'année de sa naissance, en 1542. Son arrière-grand-mère maternelle, Philippa de Gueldre, est déjà liée aux Stuart, en tant que cousine germaine de Jacques III.

10. Jacques Poujol, « Un épisode international à la veille des guerres de Religion : la fuite du comte d'Arran », dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1961, p. 199-210.

fait de la menace anglaise. Rite insolite : la nouvelle régente est couronnée. Son œuvre politique a été réévaluée par l'historienne Pamela Ritchie qui a cherché à dépasser les visions stéréotypées et souvent très romancées, ainsi que la fragmentation des études¹¹. Elle note que, durant les années 1550, le patronage français en Écosse va aussi bien vers les élites protestantes que catholiques ; il en est de même pour la composition de son conseil, relativement éclectique. Au sein de celui-ci, deux Français jouent un rôle clé : le vice-chancelier du Rubay et le contrôleur monsieur de Villemore. En réalité, ce conseil apparaît avant tout comme très formel et le réel travail est mené en amont par la maison de Marie de Lorraine, qui est composée principalement de Français¹². Le bras droit de la régente est sans aucun doute Henri Clutin d'Oisel, ambassadeur en Écosse de 1546 à 1560¹³. Il jouit d'une opinion assez favorable, puisque même encore le 22 mai 1559, l'entourage de John Knox attend de ce dernier qu'il atténue, par sa sagesse, la colère de la Régente et celle du clergé¹⁴.

C'est encore la pression anglaise qui facilite le mûrissement d'une alliance matrimoniale déjà envisagée dès le début du règne. La guerre reprend entre l'Angleterre et la France en 1557 ; à la fin de l'année, des négociations importantes engagent les fiançailles entre Marie Stuart et le dauphin François. Elles aboutissent au mariage célébré en la cathédrale Notre-Dame le 24 avril 1558. Il s'agit avant tout d'un désir français, Henri II étant particulièrement soutenu par les oncles de Marie Stuart : François de Lorraine (1520-1563), duc de Guise – qui vient de prendre Calais en janvier –, et son frère Charles (1525-1574), cardinal de Lorraine. Toute la cour n'est pas à l'unisson. Anne de Montmorency est très réservé ; l'hypothèse la plus probable est qu'il est favorable à un mariage avec un Grand du royaume, et non pas avec le dauphin lui-même¹⁵. Mais les lettres qu'il écrit à la régente, dès 1548, traduisent sa volonté de maintenir une alliance franco-écossaise durable. Sa captivité, qui suit la défaite française à la bataille de Saint-Quentin, le marginalise alors que, depuis longtemps, les Guises associent leur destin avec celui de l'Écosse¹⁶. Du côté écossais, *The Three Estates* se rangent à ce qui peut leur sembler comme la solution la plus acceptable¹⁷. La seule protestation formelle provient de James Hamilton – absent lors de la session du parlement – qui a des ambitions dynastiques. À cette date, les opposants à l'influence française ne font pas encore l'adéquation entre la défense des libertés écossaises et la lutte contre le parti français. À Fontainebleau, une donation destinée à rester secrète est signée le 4 avril 1558 :

11. Pamela Ritchie, *Mary of Guise in Scotland, 1548-1560 : A Political Career*, East Linton, 2002. Cette édition est une version remaniée de sa thèse de doctorat soutenue à l'Université de St-Andrews. Elle dévoile une Marie de Guise moins intransigente que l'historiographie, appuyée sur des sources protestantes, ne l'a présentée.

12. Michel Duchein, *Histoire de l'Écosse*, Paris, Fayard, 1998, p. 204.

13. Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek, « Un ambassadeur en Écosse au XVI^e siècle : Henri Clutin d'Oisel », *Revue historique*, 1989, t. 281, n° 569, p. 77-131. Voir aussi sa correspondance conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France.

14. Nous suivons ici l'édition moderne de Roger Mason dans John Knox, *On Rebellion*, Cambridge, 1994, p. 151 : « requiring of him that by his wisdom he would mitigate the queen's rage, and the rage of the priests ».

15. Voir l'analyse d'Alexander Wilkinson, *Mary Queen of Scots and French Public Opinion, 1542-1600*, Basingstoke, 2004, p. 42-49.

16. Signalons, par exemple, la parution de *Le Simbol armorial des armoiries de France, et d'Escoce, et de Lorraine*, par Jean Le Féron, Paris, M. Menier, 1555. Il contient des dédicaces aux Guises et l'auteur évoque la future « royale preeminence » de Marie Stuart.

17. Pamela Ritchie, « Marie de Guise and the Three Estates, 1554-1558 », dans *Parliament and Politics in Scotland, 1235-1560*, Édimbourg, 2004, p. 179-202. La régente « gave to her Protestant subjects throughout her regency that her dynastic policies were not necessarily incompatible with the reform movement » (p. 202).

Marie, reyne d'Escosse [...] a dict et declairé que advenant le cas qu'elle decedde sans hoirs procreez de son corps que Dieu ne veuille, elle a donné et donne par ces presentes, par pure et libre donation faite pour cause de mort, au Roy de France qui est ou sera, le royaulme d'Escosse selon que se consiste et comporte...¹⁸

Cette donation est contraire à l'assurance donnée auparavant par Henri II¹⁹. Les projets du Valois traduisent un changement de nature de l'*Auld Alliance*, à la fois par les ambitions et par les objectifs réalisés²⁰. Ils surpassent ceux de son père, bien que François I^{er} ne se soit pas désintéressé de l'alliance matrimoniale qu'il avait pu conclure avec Jacques V. En effet, après des hésitations, il accepta de marier sa fille Madeleine au roi d'Écosse (janvier 1537). Mais Madeleine décéda en juin et Jacques V se remaria alors avec Marie de Guise en juin 1538. Les raisonnements d'Henri II s'appuient aussi sur la situation intérieure de l'Écosse. En décembre 1557, une *Common Band* est signée par des Grands d'Écosse – les comtes d'Argyll, de Glencairn et de Morton entre autres – qui mettent en avant des considérations religieuses, pour

continually apply our hole power, substance, and our verry lyves to manteane, sett forward and establish the most blessed word of God and his Congregation [...] against Sathan, and alla wicked power that does intend tyranny or truble²¹.

C'est la première déclaration – appelée *First Band* ou encore *Covenant* – de ceux qui sont connus sous le nom des *Lords of the Congregation*²². Il n'y a pas de mise en cause directe du pouvoir politique et catholique de Marie de Lorraine de la part de ces *lords*, qui se font les porte-parole des protestants. Quand la régente fait annuler une pétition présentée au parlement et signée de protestants (novembre 1558), la Congrégation adresse au mois de décembre une « protestation » en faveur de la réformation des abus de religion. La régente leur promet la tenue d'un concile provincial. Il semble que les *lords* jugent que l'attitude conciliatrice n'est que passagère et qu'un durcissement est à venir, suite au mariage de Marie Stuart avec le dauphin²³. Ils souhaitent le retour de Knox, qui est à Genève²⁴. Le concile provincial se tient finalement en mars 1559 et il rejette les requêtes sur l'autorisation de s'assembler légalement, de lire la Bible en langue vernaculaire et de réformer le clergé. Cependant, la nature des contestations et le rang des hommes qui les soutiennent sont suffisamment graves pour que la régente et Henri II l'interprètent aussi comme une menace pour leur autorité, qui s'ajoute à celle de la reine d'Angleterre. Dans la deuxième moitié de l'année 1558, Henri II envoie un commissaire et un contrôleur de l'artillerie auprès de la régente qui,

18. BnF, collection Clairambault, vol. 295, p. 485-486. Le contrat de mariage, signé le 19 avril, n'évoque que le cas où « procedde hoir ou hoir masles... » (*Catalogue des actes de François II*, Paris, 1991, t. 2, p. 561-567).

19. « Nous laisserons notredit cousin le duc de Chastellerault ou celluy qui lors du decez de notredite fille sera la plus proche de son sang succéder audit Royaume [...] nous promettons encores de rechef par ces presentes et icelles faire ratifier et approuver a notredit filz toutesfois et quantes et besoing sera » ; déclaration d'Henri II durant le projet de mariage (BnF, Manuscrits Français [Fr.], volume 6612, f° 2-3).

20. Dimension non abordée par Elizabeth Bonner dans « Scotland's Auld Alliance with France : 1295-1560 », *History*, 1999, t. 29, p. 5-30, qui donne des éléments utiles jusqu'au règne de François I^{er}.

21. *The Works of John Knox*, D. Laing (éd.), 1848, p. 273.

22. Ils sont surtout connus à travers les travaux de John Knox et le *Calendar of State Papers*.

23. Roger Mason, *Kingship and the Commonwealth Political Thought in Renaissance and Reformation Scotland*, East Linton, 1998, p. 150.

24. La régente a adopté une attitude d'apaisement en empêchant son procès pour hérésie en 1557.

envoyé par deca avecques quelzques canonnières ont visité les pièces et munitions qui sont en places et magasins surquoy ils ont dressé un mémoire tant de ce qu'ilz y ont trouvé que de ce qui y est nécessaire pour la deffence desdites places...²⁵

Selon Elizabeth Bonner, l'intérêt tout particulier que porte Henri II à l'Écosse remonterait au moins à 1543. Quelques mois après son avènement, alors qu'il peut songer à mener une politique de raffermissement de l'*Auld Alliance*, la défaite écossaise de Pinkie précipite l'intervention royale et vient en modifier la nature, avec en arrière-plan des ambitions dynastiques.

Pour un *Franciscus et Maria dei gratia Franciae, Angliae, Scotiae et Hiberniae Rex*

Le second Valois cherche à faire valoir les droits de Marie Stuart – arrière-petite-fille d'Henry VII – sur la couronne d'Angleterre, un espoir à demi-voilé dans l'*Hymne au Roi sur la prise de Calais*. Son auteur, Joachim Du Bellay, conclut par un sonnet dédié à Marie Stuart :

Ce n'est pas sans propos que les Destins amis
Pour r'abaisser l'orgueil de l'Espagnole audace,
Soit par droict d'alliance, ou soit par droict de race,
Vous ont par leurs arretz trois grands peuples fournis
Ilz veulent que par nous la France et l'Angleterre
Changent en longue paix l'hereditaire guerre [...]

Lorsque décède Marie Tudor en novembre 1558, les relations avec Elizabeth I^{re} sont dès l'avènement de cette dernière, très froides²⁶. Le roi Très Chrétien cherche même à la faire déclarer illégitime, et il avance les prétentions de Marie Stuart. Un pas est franchi dès le printemps 1558 : la donation secrète du 4 avril prévoit qu'échoit au roi de France, en cas de non descendance de Marie Stuart, outre le royaume d'Écosse

selon qui se consiste et comporte, outre tous et telz droicts qui luy peuvent ou pourront ores et pour l'advenir, competer et appartenir au Royaulme d'Angleterre et autres terres et seigneuries, qui par ce tiltre luy sont escheuz ou pourront escheoir et advenir...²⁷

L'Écosse est ainsi placée au centre d'un dispositif qui permet au souverain français d'avancer des prétentions sur la couronne d'Angleterre. Celle-ci peut en prendre officiellement acte en avril 1559, comme le rapporte James Melvil. Lors du tournoi du 30 juin, durant lequel Henri II est blessé, les armes d'Angleterre sont présentées accolées à celles d'Écosse. Dix jours plus tard, le roi décède de sa blessure à l'œil ; lui succède son fils François, marié à Marie Stuart. La conséquence de la politique henricienne se lit dans la titulature latine du nouveau souverain François II : *Franciscus et Maria Dei gratia Franciae, Angliae, Scotiae et Hiberniae Rex*²⁸. Il faut revenir sur l'interprétation de cette donation, qui, par ses conséquences, est condamnée par beaucoup de contem-

25. (Lettre de) Marie à son frère le cardinal de Lorraine, Édimbourg, 19 octobre 1558 (BnF, Fr. 3151, f° 34).

26. Marie Stuart écrit à Elizabeth, le 5 janvier 1562 : « Issue du même sang que vous, j'ai des droits incontestables sur votre succession, si vous mourez sans laisser de postérité » (*Mémoires de Melvil*, éd. citée, t. 3, lettres de Marie Stuart, p. 4-5).

27. BnF, Clairambault 295, p. 485.

28. Des médailles sont frappées cette même année, représentant les deux époux souverains sur leur trône, tenant chacun le sceptre et la main de justice, avec l'inscription « FRANCISCUS ET MARIA D. G. R. R. FRANCOR. SCOT. ANGL. ET HYBER. 1559 ».

porains²⁹ et, à leur suite, par les historiens dont ceux qui se sont intéressés à la reine d'Écosse, en réalité reine des Écossais, *Queen of Scots*, ce qui traduit bien la manière dont les Écossais envisagent sa souveraineté. Auguste Mignet, auteur d'une *Histoire de Marie Stuart* parue en 1854, la rédige avec une analyse tranchée en évoquant les « actes maladroits et inexcusables » d'Henri II, ainsi que d'une « clause puérile, parce qu'elle était impossible à réaliser [et qui a] des suites funestes pour Marie Stuart »³⁰. Un regard *a posteriori* prenant en compte uniquement les considérations matérielles et pratiques ne peut en effet manquer de juger sévèrement le Valois dont l'orgueil et le mauvais calcul vont à terme se retourner contre la France. Les analyses nuancées actuelles ne parlent pas moins d'« erreur » d'Henri II³¹. S'il est vrai que son attitude a donné moins de scrupules à l'Angleterre pour intervenir dans la « question écossaise », elle n'en résume pas tous les facteurs, comme nous le verrons plus loin. Il semble préférable, en premier lieu, d'envisager la manière dont le roi de France considère les îles Britanniques.

« Protecteur » de l'Écosse : Henri II l'entend en un sens approfondi qui inclut une dimension de souveraineté, qu'il estime d'ailleurs bien méritée. Une pièce contenue avec une version de la donation secrète dans les papiers de Bertrand de Salignac, rappelle l'ampleur de l'engagement – notamment financier – du roi de France qui a ainsi protégé de la « ruïne » le royaume d'Écosse, « tellement que la conservation en est entièrement due aux roys de France, dont estoit impossible a icelle dame de faire recompense comme elle disoit »³². Deux mois plus tard, en juin 1558, les lettres patentes qu'il signe à Villers-Cotterêts s'adressent aux Écossais : ils peuvent habiter le royaume de France, y acheter des biens meubles et immeubles et jouir de bénéfiques et dignités ainsi « que faire pourraient s'ils étaient originairement de notre royaume »³³. En rapprochant les Écossais du statut de ses sujets, le Valois étend en quelque sorte sa souveraineté. Dans le contexte de la Renaissance, cette souveraineté – et l'honneur qui lui est associé – se décline avec les revendications territoriales auxquels les princes prétendent. Charles Quint a ravivé l'identité universelle de son pouvoir sur la Chrétienté d'Occident, à laquelle se sont opposés François I^{er} puis son fils³⁴. Les guerres d'Italie, qui sont en train de prendre fin, outre leur dimension « religieuse »³⁵, sont au cœur d'une (re)définition du pouvoir et de sa légitimité par les souverains français. Il est nécessaire de posséder une autorité hors de son royaume proprement dit, conception incluse dans un imaginaire monarchique qui ne se limite pas aux considérations « stratégiques », mais les nourrit et s'en inspire. C'est le roi Très Chrétien qui, à la fin de l'année 1556, fait de François de Guise son lieutenant général pour l'Italie ; à la tête de l'armée dont son frère, le duc d'Aumale, commande l'avant-garde, il est chargé de venir au secours

29. Tels Melvil, qui rapporte la confiance du connétable Montmorency : « Le Roy sçait que je me suis autrefois opposé à ce Mariage, et que j'ai prévu une partie des inconueniens qui en sont arrivés. On verra bientôt combien mes craintes étoient fondées [...] Le Roy est dans la résolution de risquer sa Couronne, plutôt que de laisser dépouiller votre Reine de celle que Dieu lui a donnée... » (*Mémoires*, éd. citée, t. 1, p. 77).

30. Auguste Mignet, « À propos des *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart* édités par A. Labanoff », dans *Journal des savants*, 1848, juillet, p. 395-396.

31. Par exemple celle de Michel Duchein : « Henri II commit une erreur qui devait, à terme, changer le cours de l'histoire de l'Écosse – et, d'abord, celui de la vie de Marie Stuart. » (*Histoire de l'Écosse...*, op. cit., p. 207).

32. *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon*, Paris et Londres, 1838, t. 1, p. 53.

33. *Relations politiques...*, A. Teulet (éd.), t. 1, p. 312.

34. Alexandre Haran, *Le Lys et le globe. Messianisme dynastique et rêve impérial en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Seyssel, 2000.

35. Voir Denis Crouzet, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, 2003, Conclusion, p. 609-630.

du pape menacé par les troupes du duc d'Albe ; un autre but, couvert, est de conquérir le royaume de Naples qui serait destiné au duc d'Orléans, fils cadet d'Henri II. Les difficultés sur le terrain et la défaite de Saint-Quentin (10 août 1557) précipitent le retour de l'armée en France : le projet échoue³⁶.

Quant au cas anglais, on peut penser également qu'Henri II est dans une « dynamique de revanche », à court terme avec la reprise de Calais et à plus long terme pour contrebalancer les vieilles prétentions des souverains anglais sur la couronne de France. Le 21 juin 1559, l'ambassadeur anglais Throckmorton écrit au Conseil anglais qu'il a bien abordé la question des armes d'Angleterre portées par Marie Stuart : la réponse française est simple. La reine d'Écosse peut bien porter les armes d'Angleterre puisque la reine Elizabeth n'a pas renoncé à la prétention de ses aïeux de prendre celles de France³⁷. De plus, la question de la succession d'Elizabeth I^{re} se pose déjà lors de son avènement.

Si Henri II s'est toujours particulièrement intéressé à l'Écosse, il ne se positionne pas en rupture avec l'attitude de ses contemporains. Il lui est impossible de ne pas tenir compte des potentiels historique et dynastique dont il se sent l'héritier. À cet égard, on ne peut manquer de faire référence aux ducs de Lorraine – dont les Guises constituent une branche cadette – qui revendiquent toujours ouvertement, au XVI^e siècle, leurs droits sur Jérusalem, en faisant élaborer d'ailleurs une généalogie mythique, dont l'une des pierres angulaires est leur parenté avec Godefroy de Bouillon³⁸. L'imaginaire identitaire se lit dans les titulatures ; celles-ci traduisent un horizon d'attente, quitte à donner le sentiment, aujourd'hui, d'une absence de moyens pour de telles ambitions : Henri II n'envisage pas d'imposer Marie Stuart sur le trône d'Angleterre par un débarquement outre-Manche. C'est que sa politique prend forme d'abord dans les sphères dynastiques et concurrentielles européennes, qu'elle pose premièrement la problématique de la légitimité. La force militaire, non exclue comme nous le verrons, n'est pas envisagée comme suffisante ni souhaitable : elle ne sert pas de justification. Et puisque la France ne peut soutenir l'effort de guerre en Italie, il faut déplacer le centre de gravité vers les îles Britanniques et se repositionner sur « l'échiquier » de la Chrétienté. Le prince doit toujours être en mouvement, pour exister et pour ne pas être impuissant face aux mutations de la Fortune³⁹. C'est en soulignant la convergence de toutes ces problématiques sous-tendues par l'imaginaire et l'imagination, que nous essayons de montrer les motivations d'Henri II. La paix qu'il signe en avril 1559 n'entraîne pas un abandon des ambitions françaises.

Une politique de l'« après Cateau-Cambrésis » ?

Le traité du Cateau-Cambrésis apparaît historiographiquement comme une rupture, mais une rupture à nuancer ; le cas écossais ne fait pas exception. Le contexte de paix européenne ainsi instauré permet aux souverains, – outre d'éviter la banqueroute – de concentrer leurs efforts sur les « problèmes intérieurs » marqués par l'émergence de confessions réformées. En France, ce tournant est associé à la rigueur édictée par les lettres patentes d'Écouen (2 juin 1559) pour « extirper l'hérésie »⁴⁰. C'est le même jour

36. Nos recherches sont en cours sur cette « dernière guerre d'Italie ».

37. (Dépêche de) Throckmorton au Conseil, Paris, 21 juin 1559 (*A Full View...*, éd. citée, t. 1, p. 138) ; rappelons qu'Henry VIII renonce à la couronne de France.

38. Sur le sujet, voir Alain Cullière, *Les Écrivains et le pouvoir en Lorraine au XVI^e siècle*, Paris, 1999.

39. Voir Denis Crouzet, *Charles de Bourbon...*, op. cit., p. 115-238.

40. À propos de la politique d'Henri II depuis 1547, voir Denis Crouzet, *La Genèse de la réforme française, 1520-1562*, Paris, 1996, p. 412-422.

que le roi s'engage à mettre tout en œuvre pour restaurer l'autorité de la régente en Écosse. Il en avertit solennellement Marie de Guise, depuis Saint-Denis :

Je n'omettrai rien de tout ce que Dieu a mis en ma puissance pour punir les rebelles et rétablir les choses en leur premier état, faisant à cette fin tenir une bonne force de gens de guerre que je vous rendrai par-delà sitost que j'aurai eu réponse de cette depeche...⁴¹

À sa lettre sont jointes celles du connétable de Montmorency et du cardinal de Lorraine. Ce dernier écrit à sa sœur son regret de voir la peine qu'elle éprouve à cause des « meschants lutheriens » ; il l'informe que, la veille, le roi a ordonné que soit pris à Paris tout « l'argent à intérêt » – selon son expression – pour le destiner à l'Écosse et que six à sept enseignes avec de bons soldats pourraient être envoyées, commandées par le plus jeune frère des Guises, René (1536-1566), marquis d'Elbeuf. « Sy, esperons nous, apres ces nopces, y travailler continuellement et n'y rien oublier a les bien chastier »⁴². La résolution est claire et fait partie de la même dynamique que celle qui guide la politique du royaume de France. Et ce d'autant plus qu'aux yeux de la monarchie, les éléments de crise dans la patrie de John Knox présentent des similitudes avec celles de la France : une contestation du catholicisme qui menace directement les soubassements de l'autorité temporelle. Throckmorton informe le 7 juin l'homme de confiance d'Elizabeth, le *chief secretary* William Cecil, que le roi et les Guises sont très préoccupés par les affaires d'Écosse et qu'ils recherchent des moyens d'action⁴³, dont l'un des plus urgents est de recevoir l'appui du pape. Le protecteur de l'Écosse en fait part à Paul IV le 29 juin :

*Santissimo Padre Antivedendo da longo tempo la disgratia incredibile dapoi successa nel reame di Scotia in n. grandissimo rincrescimento, fastidio et dispiacere, noi habbiamo per obviarci, per molte et diverse volte dinanzi... Per causa del che era stato avisato di supplicare V. S^{ta}, come faciamo, di permettere che fosse levata sopra detti prelati et beneficiati di detto reame tale somma di denarii quale detta regina dotariera di Scotia con il detto vostro delegato vederia essere necessaria et conveniente per la erectione et stabilimento di una camera et Jurisdictione Criminale, et per lo intratenimento delli giudici et ministri che ci sarebbano ordinati di piu famosi et notabili personagii che si potesseno trovare per la punitione et correctione di simile gente abandonata da Dio et possedata dal diavolo...*⁴⁴

Face aux demandes des *Lords of the Congregation* pour une véritable réformation et face au nombre grandissant de convertis, le rempart de la foi catholique doit passer par le financement de structures et de ministres capables de punir et de corriger les sujets abandonnés de Dieu et possédés par le diable. On peut considérer qu'il s'agit d'une volonté d'établir une « version écossaise » du grand projet de lutte contre les hérétiques. L'édit d'Écouen prévoit, lui, la nomination de commissaires « pour procéder à l'expulsion, punition et correction desdits hérétiques » ; les juges et officiers royaux doivent leur prêter « main forte et armée si besoing est »⁴⁵.

Il est évident que, s'adressant au Saint Père, Henri II insiste sur le caractère hérétique des nouvelles en Écosse. Mais il sait déjà que la situation s'est envenimée les

41. AAE, Mémoires et documents, Angleterre, t. XV, f° 24.

42. *Ibid.*, f° 26.

43. CSP, t. 1 (1558-1559), n° 826.

44. *Papal Negotiations with Mary. Queen of Scots during her reign in Scotland, 1561-1567*, J. Pollen (éd.), Édimbourg, 1901, p. 13-17.

45. Lucien Romier, *Les Origines politiques des guerres de religion*, Paris, 1913, t. 2, p. 362-364 ; Arlette Jouanna dans *La France de la Renaissance. Histoire et dictionnaire*, Paris, 2001, p. 353.

derniers mois passés. John Knox, rentré en Écosse début mai, prêche violemment à Perth le 11 du même mois, appelant à l'iconoclasme⁴⁶ ; des émeutes et destructions s'en suivent, confortant ainsi la considération d'un lien inextricable entre hérésie et désordre civil. Les échos qui arrivent en France sont inquiétants. La régente et son entourage se considèrent directement atteints ; ils font une lecture qui apparaît directement « politique », celle faite à la cour de France insistant sur le caractère hérétique des troubles. L'ambassadeur et bras droit de Marie de Guise, Clutin d'Oisel, écrit à Gilles de Noailles, ambassadeur en Angleterre :

noz troubles continuent tousjours de ce cousté et, qui pis est, croissent de jour en aultre, estans ces gens qui en sont les principaulx fauteurs si ayez a esmouvoir et mettre aux champs que c'est une chose qui passe mon entendement. Ilz disent que c'est pour la religion, et de fait ilz ont des predicantz avec eulx, gens de mauvaise et dangereuse doctrine. Mais je cuyde qu'ilz ont autre desseing en l'esprit et n'y a autre apparence. Ilz disent bien qu'ilz veulent estre obeyssants a leurs Roy et Roynne, mais il ne s'en void sortir effect du monde qui n'y soit du contraire, prenans les armes tous les jours, pillant et destruisant les abbayes ça et la...⁴⁷

Si le repos est troublé, ce n'est pas seulement comme conséquence de pratiques hétérodoxes mais parce que ces dernières sont un masque utilisé par les fauteurs de troubles pour saper les fondations de l'autorité de la jeune reine. La Congrégation commence à mobiliser des forces qui prennent l'allure d'une petite armée. Le 24 mai, plusieurs milliers d'hommes sont envoyés à Perth par la régente, contre les protestants, qui, « réunis en congrégation », occupaient la ville⁴⁸. Knox dénonce cette décision de Marie de Guise, alors que ceux qui le suivent « take the sweward of just defence agains all that should persew us for the mater of religioun »⁴⁹ et non pas directement contre le trône – une formulation qui n'est pas sans faire penser aux déclarations du prince de Condé après sa prise d'armes en 1562. La régente souhaite être en position de force pour mener des négociations qui culminent le 29 mai : les deux partis armés doivent se débander ; la Congrégation laisse la ville de Perth ouverte à la régente mais les Français ne pourront y entrer ni les habitants être inquiétés. Toute autre controverse sera discutée ultérieurement au parlement⁵⁰. L'urgence fait mettre l'accent sur la situation politico-militaire, reléguant pour plus tard les considérations religieuses ; l'accord souligne l'importance de l'enjeu du pouvoir temporel dans cette crise, ce qui semble correspondre pour l'essentiel à la lecture faite par Marie de Guise et son entourage français. Ce dernier est visé par la clause concernant l'interdiction d'entrée de soldats français dans la ville. En réalité, l'aboutissement des négociations officialise les sourdes récriminations des congrégationnistes contre ceux qui forment le « parti français ». Afin de ne pas favoriser d'autres crises similaires à celle de Perth, la régente évite toute décision qui pourrait être prise comme une provocation – elle est également dans l'attente de nouvelles en prove-

46. *John Knox and the British Reformations*, R. Mason (éd.), Aldershot, Ashgate, 1998 ; Richard Kyle, « The thundering Scot : John Knox the preacher », dans *The Westminster Theological Journal*, 2002, t. 64, n° 1, p. 135-149. L'auteur montre la force des prédications de Knox, quirompt avec les méthodes héritées de la fin du Moyen Âge pour mettre l'accent sur l'autorité de la Bible et particulièrement de l'enseignement que donne l'Ancien Testament.

47. AAE, Correspondance politique, Angleterre, t. XIII, f° 493 (*Relations...*, éd. citée, t. 1, p. 318).

48. Désormais, les sources nous amènent à désigner « la Congrégation » à deux niveaux : la tête, incarnée par les *Lords of the Congregation*, et l'ensemble de ceux qui acceptent leur autorité.

49. *The Works of John Knox*, t. 1, p. 337. Il s'en prend d'autant plus facilement à Marie de Guise qu'il dénonce le « monstrueux gouvernement des femmes » depuis son *First Blast of the Trumpet against the Monstruous Regiment of Women*, Genève, 1558.

50. Pamela Ritchie, *Mary of Guise...*, op. cit., chap. 8.

nance de France. La *gentry* reste majoritairement favorable à sa politique ; quelques grands barons du royaume, réformés notoires, continuent de faire partie de son entourage : c'est aussi un moyen pour limiter le crédit de la Congrégation, mais finalement en vain. Archibald Campbell (1530-1573), 5^e comte d'Argyll en 1558, passé à la Réforme dès 1556, rejoint la Congrégation en juin 1559. De plus, les liens sont étroits entre les *lords* et Knox qu'ils avaient rappelé de Genève. Perth est reprise par les congrégationnistes le 25 juin.

L'après Cateau-Cambrésis est donc une rupture marquée par le passage au tout premier plan d'une crise politico-religieuse intérieure. En juin 1559, le rôle protecteur d'Henri II est ainsi renouvelé, mais il s'inscrit dans le prolongement de la politique multiforme qu'il mène depuis 1547. C'est à ce titre davantage un tournant qu'une rupture pour l'Écosse. Henri II craint le soutien que la Congrégation peut trouver à Westminster. Cette paix devient l'arrière-plan européen des relations entre les monarchies : la France doit repenser la lutte avec l'Angleterre, une lutte non pas ouverte mais couverte.

Continuités à l'avènement de François II

L'accession au trône de François II accentue l'engagement dans les affaires britanniques, mais prioritairement écossaises. Les jeunes roi et reine de France et d'Écosse confient – avec l'accord de Catherine de Médicis – l'essentiel de la politique monarchique à leurs oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Dans la deuxième moitié de son règne, François II s'affirme et s'il n'est pas dégagé de l'influence des Guises, il n'est pas pour autant sous leur domination⁵¹. À propos de l'Écosse, sa politique recoupe celle que souhaitent les Guises et les intentions d'Henri II sont largement reprises.

Dès le début du mois de juillet, sans vacance du pouvoir durant l'agonie d'Henri II, Throckmorton confirme la décision française d'envoyer en Écosse des gens de guerre commandés par le marquis d'Elbeuf, secondés par Jacques de La Brosse (1485 ?-1562)⁵², chevalier de l'Ordre du Roi, et trois capitaines de bandes ; les forces sont estimées à « two hundred men of armes, and twenty enseignes of fotemen », accompagnés par l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé (1518-1594)⁵³. Le 3 juillet, le dauphin François renouvelle la demande d'aide au pape, le prie de faire expédier « vostre Delegation et Rescrit Apostolique » à Pellevé afin qu'il puisse se rendre en Écosse pour appliquer une réformation de l'Église, une correction des mœurs et

contraindre lesdits Prelats et Gens d'Eglise Beneficiers a aider et contribuer du revenu de leurs Benefices, a entretenir les Soldats que l'on a resolu d'y entretenir et mettre, et envoyer par-delà en bon nombre, pour resister aux malheureux desseins desdits Heretiques,

51. Rares sont les recherches sur le souverain lui-même ; une récente amorce est proposée par la synthèse d'Anne Merlin-Chazelas, « François II : les institutions et le gouvernement », dans *Les Monarchies française et espagnole du milieu du XVI^e siècle à 1714*, H. Fréchet et Ch. Hermann dir., Paris, 2000, p. 13-36. En étudiant les correspondances des fonds de la BnF, nous constatons que les lettres du roi sont systématiquement accompagnées par celles du duc de Guise et du cardinal de Lorraine (l'un des deux au moins) ; la plupart du temps, les serviteurs du roi écrivent aussi à ses oncles (voir par exemple le recueil de lettres coté Fr. 20646). Les lettres écrites par le cardinal de Lorraine sont répertoriées et résumées par Daniel Cuisiat dans *Les Lettres du cardinal Charles de Lorraine, 1525-1574*, Genève, 1998.

52. « Une des créatures les plus dévouées de la maison de Guise », selon de Thou. Combattant en Italie avec le duc de Guise en 1557, il est désigné (avec Louis Prevost de Sansac) en 1558 pour « rester près la personne du dauphin et avoir la gouvernance et superintendance de sa maison et de messieurs ses autres enfants » (BnF, Fr. 20646, f^o 156).

53. Throckmorton au conseil privé, Paris, 1^{er} juillet 1559 (*A Full View...*, t. 1, p. 149).

leur courir sus, et refréner leur temerité et audace, avec une demonstration et correction telle, quelle puisse servir d'exemple⁵⁴.

La demande reste sans suite, perturbée par la mort d'Henri II puis celle du pape le 18 août. Dans l'immédiat, l'effort se porte contre l'érosion du pouvoir de la régente. La tâche est délicate car la Congrégation contrôle la majeure partie de la ville d'Édimbourg le 29 juin. La régente n'est plus en position de force. Le 1^{er} juillet, elle fait une proclamation, au nom des souverains Marie et François, mettant en avant trois points : les concessions qu'elle a déjà faites ; le danger que fait courir au royaume la Congrégation, au nom de la religion ; la proposition de réunir les Trois États en parlement au mois de janvier « for establishing of ane universall ordour in matteris of religioun »⁵⁵. Entre justification et apaisement, Marie de Guise tente de gagner du temps. Elle se retire et se fortifie au château de Dunbar, d'où elle doit se préparer à organiser une entrevue avec les congrégationnistes et attendre des nouvelles de France. Elle dépêche le sieur de Fresnoy au début du mois de juillet ; il apporte à la cour une description calamiteuse de l'Écosse, soulignant le dénuement des forces françaises qui y sont stationnées et la campagne iconoclaste des protestants, notamment à Stirling⁵⁶. De Londres, Noailles propose de faire paraître en Écosse « leurs vrays et naturelz Roy et Royne, ou l'un d'eulx seullement »⁵⁷, afin de restaurer l'autorité monarchique. Son souhait n'est pas retenu. Les Guises préfèrent dépêcher Béthencourt (Pierre de Joisel), porteur de nouvelles déjà validées par Henri II. On retrouve les principaux points qui fondent les piliers de la politique écossaise en ce début d'été. Tout d'abord, mener par les voies de douceur⁵⁸ une déstabilisation de la Congrégation en insistant sur le caractère séditionnel de leur entreprise et le pardon qui sera accordé aux repentants. Il faut essayer de calmer les séditionnels ainsi que contenter le comte d'Huntly qui a proposé ses services mais, dans le même temps, il faut maintenir l'autorité monarchique. Sont préparés quatre-vingts mille livres et un secours de cent hommes d'armes. Ensuite, Pellevé et La Brosse seront mandatés pour infléchir la politique gouvernementale et religieuse à mener avec le soutien de la régente et d'Oisel, dans l'espérance que le bref du pape ne se fasse pas attendre⁵⁹.

Il est assez remarquable d'observer la continuité de la politique écossaise au moment où s'effectue pourtant un changement de règne qui, lui, marque une rupture dans les conditions de l'exercice monarchique. Ce n'est pas un paradoxe, les principaux collaborateurs du défunt roi, les Guises, gouvernent avec leur neveu. Cette continuité traduit le climat d'urgence ressenti à partir des nouvelles alarmistes en provenance d'Écosse. La nouvelle de la mort d'Henri II entraîne une « audace des révoltés »⁶⁰. La méfiance se porte en particulier sur Jacques Stuart (1531-1570), fils naturel de Jacques V et demi-frère de Marie Stuart – désigné sous le nom de prieur de Saint-André ou encore de Lord James. Melvil écrit que les lettres alarmistes de Marie de Guise qui « avoit de justes raisons de

54. *Lettres et Mémoires d'Etat des roys, princes, ambassadeurs, et autres ministres, sous les Regnes de François premier, Henry II & François II...*, G. Ribier (éd.), Paris, 1677, t. 2, p. 808-809.

55. *The Works of John Knox*, éd. citée, t. 1, p. 363-364.

56. Instructions du Sieur de Fresnoy envoyé en France, juillet 1559 (AAE, Correspondance politique, Angleterre, t. XIV, f° 199 ; *Relations...*, t. 1, p. 327). Plusieurs lettres originales du volume XX des AAE ont disparu ; des copies sont conservées dans ce volume XIV.

57. Noailles au roi, Londres, 1^{er} juillet 1560 (*Relations...*, t. 1, p. 321).

58. Comme l'écrit Marie Stuart au duc de Châtellerauld à la mi-juillet (*Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse*, A. Labanoff (éd.), Londres, 1844, t. 1, p. 67). Pamela Ritchie parle d'une véritable *letter-writing campaign* menée par la régente.

59. Instructions portées par Béthencourt, 16 juillet 1559 (*Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II...*, L. Paris (éd.), 1841, p. 12-17).

60. Oisel à Noailles, 22 juillet 1559 (AAE, Correspondance politique, Angleterre, t. XIV, f° 219 ; *Relations...*, t. 1, p. 332).

craindre qu'étant fils naturel de Jacques V, il ne cherchât à se prévaloir de ses troubles, pour usurper la Couronne d'Écosse »⁶¹, sont lues et reçues avec gravité au conseil du roi. Lord James se plaint d'ailleurs des offenses qui lui sont faites et justifie l'abolition de toute idolâtrie : les Écossais « n'ont scieu obtenir ladicte liberté de conscience »⁶².

La cour de Philippe II s'inquiète de cette situation dans laquelle la France et l'Angleterre sont concernées. L'ambassadeur français, Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges, est avec le roi d'Espagne à Gand, où le sujet est débattu, « d'autant que sur l'ennuy du roy je n'ose luy en tant escrire qu'il sen dict et scait en ceste court ; et y a danger qu'en temporisant trop en telles choses l'on ne s'en repente »⁶³. Cette temporisation fait partie de la politique des Guises. Elle provient d'une nécessité⁶⁴ liée au contexte d'une crise ascendante à gérer à distance ; elle peut apparaître comme un expédient ou une contrainte due au manque de moyens. Mais, plus généralement, elle est au cœur des politiques de négociation, comme l'ont bien montré Denis Crouzet et Xavier Le Person pour le XVI^e siècle⁶⁵. Des négociations se tiennent dans la ville portuaire de Leith – appelée Petit-Lict par les Français – entre les deux partis, les 23 et 24 juillet, dont les conclusions font l'objet de proclamations au mois d'août. Le débat sur la question religieuse est prévu à partir du 10 janvier aux *Three Estates in Parliament* ; la Congrégation quitte Édimbourg, mais ses membres ne doivent pas être inquiétés. La capitale ne doit recevoir aucune bande de gens de guerre, qu'ils soient français ou écossais. « L'idolâtrie » ne peut être rétablie là où elle a été supprimée⁶⁶. Dans cet élan, les *Lords of the Congregation* signent une *Second Band* à Stirling au début du mois d'août. Elle réunit davantage de signatures et est plus virulente contre le pouvoir de la régente qui brime les consciences. Le programme fait de nouveau ressortir la volonté de promouvoir la vraie religion et l'honneur de Dieu ; la dimension « politique » et anti-française est en train de prendre forme « against the fury and rage of the tyrants of this world ; and especially from the insatiable covetousness of the Guisian's generation. Amen »⁶⁷.

Légitimités en concurrence

Prétentions ou non des Valois sur la couronne d'Angleterre, celle-ci ne peut pas ne pas s'intéresser à la situation écossaise. Elizabeth considère avec attention l'affaiblissement du catholicisme, sans pour autant abandonner une certaine réserve vis-à-vis de la Congrégation. L'enjeu est un possible retour en force de l'influence anglaise en Écosse, mais le contexte est à la fois difficile et peu lisible. Difficile, car les relations avec la France sont nécessairement engagées ; peu lisible, car les congrégationnistes ne sont pas *a priori* favorables à l'Angleterre et leur programme est encore mal défini.

61. Melvil, *Mémoires*, éd. citée, t. 1, p. 75-77.

62. Lord James à Marie Stuart, Dumbarton, 12 août 1559 (AAE, t. XV, f° 30 ; *Papal Negotiations...*, éd. citée, p. 433).

63. Sébastien de L'Aubespine à François de Guise, Gand, 15 juillet 1559 (*Négociations...*, éd. citée, p. 11). Philippe II reçoit des nouvelles inquiétantes par l'évêque d'Aquila qui est à Londres, par exemple le 27 juin à propos de la persécution des évêques écossais (*Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, Ph. Kervyn (éd.), Bruxelles, 1882, t. 1, p. 543-546).

64. Sur la nécessité, cf. Denis Crouzet, *Le Haut cœur de Catherine de Médicis*, Paris, 2005.

65. Denis Crouzet, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, 2003 ; Xavier Le Person, « *Practiques* » et « *practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, 2002.

66. AAE, t. XIV, f° 221 ; *Relations...*, t. 1, p. 334.

67. Proclamation de la Congrégation en réponse à celle de Marie de Guise du 28 août 1559 (*On Rebellion*, éd. citée, p. 165).

Knox a déjà contacté William Cecil au mois d'avril, demandant que l'Angleterre soutienne la réforme en Écosse. Au mois de juillet, il renouvelle son souhait d'une « amitié perpétuelle »⁶⁸. Henry Percy est l'un des deux agents anglais envoyés en Écosse, avec Thomas Randolph. Percy fait le lien entre le gouvernement anglais et les *lords* en traitant avec William Kirkaldy of Grange. Le 28, Cecil prépare une lettre – qui ne sera, certes, pas envoyée – destinée à la Congrégation, écrivant que le conseil est prêt à exprimer la solidarité anglaise avec la cause écossaise⁶⁹. Knox attend de lui un engagement officiel pour soutenir les *Lords of the Congregation*⁷⁰. Le 29, ceux-ci renouvellent directement leur amitié à Elizabeth et une demande d'aide pour le combat contre le diable⁷¹. Celle-ci évite de se compromettre et ouvre d'ailleurs une véritable campagne de justification et dénégation réciproque avec les Valois et les Guises. La reine écrit sa surprise d'apprendre les soupçons qui pèsent sur elle. Elle s'adresse à la régente :

Nous estant donné entendre par l'ambassadeur de nostre bon frere le Roy de France ici residant que, puis nagueres, aucuns de noz ministres des frontieres auroient eu intelligence de vostre dernier troublement avec les rebelles et autres parties a vous desobeissans, ce que nous ne pouvons trouver que fort estrange que aucun de nos suges et plus noz officiers et ministres publiqs, ayantz charge des places, deusent, de leur teste, cognoissant quel desplaisir nous est et doit estre, aller chercher tels moyens de se mesler avec telle sorte de peuple !⁷²

L'ambassadeur français a lui-même été averti par d'Oisel : les Anglais « continuent toujours par la pratique et sollicitation de sire Henry Percy »⁷³. C'est Cecil qui s'implique dans la question écossaise. Il est marqué par la réforme danoise et cherche à mener la Congrégation vers ce qui constitue pour lui un modèle⁷⁴. Néanmoins, l'été 1559 reste surtout une période d'exploration des potentiels pour l'Angleterre, sans conséquence pratique à court terme. Par contre, l'Angleterre entretient des liens étroits et plus anciens en France avec le fils du duc de Châtellerauld, James, connu sous le nom de comte d'Arran (3^e du nom). Passé à la réforme⁷⁵, il a déjà rencontré Sir Henry Percy en janvier 1559, se disant prêt à prendre la tête d'une révolte contre la régente⁷⁶. Throckmorton entre en contact avec lui après la paix du Cateau-Cambrésis, ce qui peut être un facteur de sa prise de position en faveur de la Congrégation, le 1^{er} juillet ; l'écho est grand à la cour de France, d'autant plus qu'il est chevalier de l'Ordre. Henri II ordonne de le faire arrêter, mais il a disparu ; on le soupçonne d'être déjà en Angleterre. Le roi instruit Gilles de Noailles de demander à Elizabeth de le faire arrêter⁷⁷. En vain : les Anglais l'ont aidé à fuir par Genève où il est au début du mois de juillet⁷⁸. Rejoignant Londres, il rencontre Cecil, puis se rend en Écosse avec de faux papiers, début septembre.

68. Patrick Tytler (éd.), *History of Scotland*, Édimbourg, 1837, t. 6, p. 449-450.

69. Stephen Alford, *The Early Elizabethan Polity : William Cecil and the British Succession Crisis, 1558-1569*, Cambridge, 1998, p. 57.

70. Knox à Cecil, 15 août 1559 (*History of Scotland*, éd. citée, t. 6, p. 159).

71. *History of Scotland*, éd. citée, t. 6, p. 450-451.

72. AAE, t. XIV, f^o 169 ; *Relations...*, t. 1, p. 340.

73. 30 juillet 1559 (AAE, t. XIII, f^o 584 ; *Relations...*, t. 1, p. 337).

74. Stephen Alford, « Knox, Cecil and the British Dimension of the Scottish Reformation », dans *John Knox and the British Reformations*, éd. citée, p. 210.

75. Calvin lui exprime sa joie en apprenant que Dieu l'a accueilli dans « son troupeau » le 1^{er} août 1558 (*Lettres de Jean Calvin*, Bonnet (éd.), Paris, 1854, t. 2, p. 226-229).

76. CSP, t. 1, n^o 262.

77. 21 juin 1559 (AAE, t. XIII, f^o 503).

78. Nous suivons l'étude précise de Jacques Poujol, « Un épisode international à la veille des guerres de religion : la fuite du comte d'Arran », art. cité.

Il devient un des *leaders* de la *Congregation* et achève de convaincre son père de se joindre à lui⁷⁹. Ce dernier est l'un des derniers grands *lords* à quitter le service de la régente. Pour le dissuader de changer de camp, François II lui avait écrit le 17 juillet.

J'ay du contentement de vous et de l'affection que vous avez demonstrée en ce qui touche mon service, et la faveur et bonne assistance que vous avez faicte à la reine régente, madame ma belle-mere. En quoi je vous prie continuer, et y employer ce que vous aurez de puissance pour essayer de remettre les choses en bon chemin et en la droite voye [...] J'ay donné charge au sieur de Bethencourt, present porteur vous dire plus amplement de ma part, et aussi aucunes choses sur le fait de mon cousin le comte d'Haran, vostre fils...⁸⁰

Cet « épisode » renforce la résolution des Guises de mettre un terme rapide aux désordres écossais. Ce qui leur apparaît comme une trahison doit recevoir une réponse énergique et ferme. De plus, les liens révélés par cette fuite font prendre conscience d'un complot dirigé contre le pouvoir français en Écosse⁸¹. Ce que les Guises ignorent, c'est la rencontre secrète le 24 août entre Throckmorton et Antoine de Bourbon, roi de Navarre, au cloître des Augustins à Paris⁸². Le premier prince du sang aurait dévoilé ses connaissances sur l'expédition française en train de partir pour l'Écosse⁸³. Celle-ci arrive en deux temps : mille hommes à la fin du mois d'août puis huit cents supplémentaires au mois de septembre, dont nous n'avons guère plus de détails. La Congrégation déclare alors que les accords signés le 24 juillet ne sont pas respectés, d'autant plus que Marie de Guise fait débiter de sa seule initiative des travaux de fortification à Leith, le port d'Édimbourg. Elle répond par une proclamation, ajoutant, en plus de dénégations, qu'elle ne fait rien sans l'accord de ses enfants, souverains d'Écosse, et que les prêcheurs de la Congrégation font des « sermons scandaleux » en public⁸⁴. Mais les *lords* sont en train d'étoffer le registre de leur programme revendicatif, englobant la défense de la vraie foi dans un cadre plus large, celui d'un retour aux anciennes lois du royaume. Des textes imprimés circulent ; l'un des premiers est notamment envoyé à Cecil à la fin du mois d'août. Il s'intitule « *A memoriall of certain pointes meete for restoring the Realme of Scotland to the Auncient Weale* »⁸⁵. La volonté de paix perpétuelle avec l'Angleterre est proclamée. Surtout, les congrégationnistes souhaitent qu'en l'absence de la reine Marie et tant qu'elle n'aura pas d'enfant, l'héritier de la couronne soit un membre de la maison Hamilton. Le Parlement doit garantir le respect des « lois et anciens droits du royaume ». Les décisions prises à la fin du règne d'Henri II sont clairement remises en cause. Même si la formulation reste encore assez générale, elle contient la dénonciation de la monopolisation par le parti français des décisions politiques ainsi que l'entrave que ce parti fait au triomphe de la vraie foi. La fraîche arrivée des gens de guerre envoyés par François II est un élément décisif à la maturation d'un programme politique incluant la volonté de retrouver une place dans la sphère de

79. François II fait confisquer le duché de Châtelleraut dont les revenus constituent un douaire pour Catherine de Médicis.

80. Paris, 17 juillet 1559 (*Négociations...*, p. 17).

81. Les Guises en analyseront également les conséquences en France, avec la conjuration d'Amboise (voir *infra*).

82. Throckmorton à sa reine, Paris, 25 août 1559 (*A Full View...*, t. 1, p. 212-216).

83. Lucien Romier, *La Conjuration d'Amboise. L'aurore sanglante de la liberté de conscience. Le règne et la mort de François II*, Paris, 1923, p. 24.

84. Proclamation de Marie de Guise, Édimbourg, 28 août 1559 (*CSP*, t. 1, n° 1264).

85. Stephen Alford, *The Early Elizabethan Polity...*, *op. cit.*, appendice, p. 223-224. Voir aussi la lettre de la *Nobility of Scotland* à Marie de Guise, Hamilton, 19 septembre 1559 (*CSP*, t. 1, n° 1362).

décision monarchique. Des *lords* soupçonnent depuis longtemps déjà la régente de vouloir pervertir les lois ancestrales. Depuis 1554, Marie de Guise souhaite réformer le système judiciaire écossais ; sentant une résistance parlementaire et, individuellement, des *lords*, elle s'appuie sur le « parti français », mais sans grand résultat⁸⁶. De leur côté, Elizabeth et Cecil maintiennent leur « neutralité active », que l'ambassadeur Noailles cherche à démasquer. Chaque partie ne manque pas de tenir un discours rassurant, tout en attendant de l'autre davantage de gages. Début septembre, Noailles rapporte à Marie de Guise puis à François II les conclusions de son audience avec la reine d'Angleterre⁸⁷. Elle lui a affirmé qu'elle ne fournira aucun soutien aux rebelles et qu'elle a donné ordre de mener une enquête sur la conduite de certains de ses ministres. Mais il écrit son peu de confiance quant à ses paroles et demande au roi d'envoyer des forces supplémentaires en Écosse pour tenir « si bien et si vivement la main, avec les forces qu'avez desja envoyées ou par renfort d'autres, s'il en est besoing, que jamais plus n'en soyez en peyne. » Il conseille aussi à Clutin d'Oisel de temporiser, le temps de recevoir de nouveaux renforts⁸⁸.

Alors que François II est sacré à Reims, Pellevé et La Brosse arrivent en Écosse⁸⁹. Or, ils se trouvent bien démunis face à une situation qui ne leur laisse guère d'interstices pour proposer une réformation « traditionnelle » de l'Église déjà rejetée par la Congrégation qui poursuit, elle, son ascension. Le duc de Châtellerauld en prend la tête et une « lettre mutine » est envoyée à la régente : toute négociation est impossible tant qu'elle n'arrêtera pas les fortifications de Leith⁹⁰. L'offensive va croissante et se manifeste sur deux plans : celui du contrôle du territoire écossais et celui de l'établissement de la légitimité de leur mouvement. Au mois de décembre, ce sont plus de vingt villes majeures – dont Glasgow, St-Andrews, Perth – qui non seulement abolissent le culte catholique, mais proclament leur opposition à la France⁹¹. La régente est en train d'être marginalisée géographiquement, et ce, clairement depuis le 15 octobre, lorsque Édimbourg est réoccupée par les troupes de la Congrégation. Le nouveau rapport de force est aussi en grande partie le fruit d'une véritable campagne d'auto-justification et de délégitimation de Marie de Guise. Ceci prend forme après l'arrivée des renforts français à la fin de l'été et les travaux effectués à Leith, pris comme une provocation et un non respect des accords signés en juillet. Ceux-ci sont imprimés mais les articles sont volontairement tronqués, aux dépens de la régente. Puis paraît un manifeste le 6 octobre⁹². Il s'adresse officiellement à leur reine, Marie Stuart. Sa mère, par corruption et fausses promesses, usurpe les libertés et les lois du royaume. C'est pour les sauvegarder et pour assurer leur propre sécurité, que les *lords* prennent les armes. Leur entreprise n'est autre que le

86. Elle confesse, à ce propos, son impression de se sentir étrangère à ses sujets écossais, dans une lettre à son frère le cardinal de Lorraine, en janvier 1557. Voir Pamela Ritchie, « Marie de Guise and the Three Estates, 1554-1558 », art. cité, p. 179-202.

87. 1^{er} et 5 septembre (AAE, t. XIII, f^o 605-608). Noailles présente aussi la confirmation du traité concernant les frontières d'Écosse, que lui a transmise L'Aubespine. La régente avait écrit à la reine Elizabeth le 17 août que des ministres anglais agissent sûrement sans en avoir reçu l'ordre de leur souveraine (CSP, t. 1, n^o 1210).

88. 6 septembre (AAE, t. XIII, f^o 609).

89. « et quelques Docteurs de Sorbonne, qui venoient pour disputer sur les matieres de la religion, s'ils y voyoient les Protestans disposez » (de Thou, *Histoire universelle*, 1734, t. 3, p. 454).

90. Gilles de Noailles au connétable de Montmorency, Londres, 28 septembre 1559 (AAE, t. XIII, f^o 624 ; *Relations...*, t. 1, p. 353).

91. James Kirk, *Patterns of Reform. Continuity and Change in the Reformation Kirk*, Édimbourg, Clark, 1989, p. 103.

92. CSP, t. 2 (1559-1560), n^o 45.

maintien des droits de Marie Stuart. Les racines de tous ces maux sont à chercher depuis son absence d'Écosse (1548). Ils souhaitent donc inverser les rôles et se poser en protecteurs de la légitimité de la jeune reine. Il transparaît de leur argumentation, devenue très « politique », l'impossibilité de supporter une souveraineté à distance qui est travestie par le parti français et qui met à l'écart les Grands du royaume. Ce dernier point est peut-être fondamental pour comprendre le passage d'une marginalisation *de facto* du gouvernement à la structuration de la Congrégation. Si Marie de Guise n'a jamais gouverné en tyran ou en simple agent de la France⁹³, l'importance accordée à ses conseillers français a perturbé la nature – souvent tumultueuse – des relations des Grands avec la couronne. La régence, directement et indirectement, offre un point de focalisation des mécontentements. Le manifeste offre en tout cas une certaine cohérence dont les effets les plus efficaces sont à destination des Écossais eux-mêmes. Il oblige également Marie de Guise à réagir. Mais les *lords* ne négligent pas la dimension européenne et rédigent dans le même temps une version latine pour les princes chrétiens⁹⁴ : ils insistent sur l'état de l'Écosse qui est devenue une province française ; d'Oisel et du Rubbay se comportent en duumvirs alors que les soldats français infligent des maux aux habitants. L'absence de considération confessionnelle dans ce texte doit être soulignée et atteste aussi bien d'une stratégie – notamment ne pas effrayer Philippe II – que du glissement de la nature de la Congrégation.

Le « dialogue » avec la régente se fait donc à distance, mais le modèle argumentatif de chacune des parties devient hermétique. Les *lords* lui écrivent que les fortifications de Leith doivent cesser, et les soldats français quitter le pays⁹⁵. Elle répond deux jours plus tard, le 21 octobre, qu'il ne peut y avoir d'autre autorité que celle de sa fille et la sienne. Le duc de Châtellerauld a trahi en laissant son fils venir se joindre à la sédition. Et, si la Congrégation trouve évident d'avoir une armée à Édimbourg, elle peut donc en faire de même à Leith⁹⁶. Elle attend aussi qu'ils cassent leur « ligue » avec l'Angleterre. Leur réponse est radicale ; formant « the Council having authority unto the next Parliament, elected by common election of Earls, Lords and Barons, presently convened at Edinburgh »⁹⁷, ils lui annoncent qu'ils la suspendent – décision connue sous le nom d'*Act of Suspension* du 21 octobre « in the Toolbooth of Edinburgh »⁹⁸. Dans la continuité de leur politique, la décision n'en est pas moins une rupture symbolique et un avertissement : Marie de Guise n'est plus l'interlocuteur des congrégationnistes, qui, à défaut de voir revenir Marie Stuart, décident d'assurer eux-mêmes la direction du royaume. Ils tentent un assaut contre Leith et ses trois mille soldats fidèles à la régente et lancent – en vain – un ultimatum de vingt-quatre heures pour quitter la ville portuaire et l'Écosse avec les troupes françaises « qu'ils vouloient épargner à cause de l'ancienne amitié qui avoit toujours été entre la France et l'Ecosse »⁹⁹. La suspension ne constitue pas, aux yeux des *Lords of the Congregation*, un crime de lèse-majesté ; la distinction

93. Pamela Ritchie, *Mary of Guise...*, *op. cit.*

94. Dans « Prétentions de la France sur l'Écosse (1559-1560) » (AAE, Angleterre, Correspondance politique, t. XXI ; *Relations...*, t. 2, p. 1-14).

95. Les *Lords of the Congregation* à la régente, Édimbourg, 19 octobre 1559 (CSP, t. 2, n° 94).

96. À Édimbourg, depuis le mois d'octobre 1559 une lutte oppose deux conseils de la ville. Jusqu'en avril 1560, le plus ancien, favorable à la régente, garde plutôt l'avantage sur le plus récent, soutenu par la Congrégation. Au mois de novembre 1559, les *lords* et Knox préfèrent quitter la ville où Marie s'installe, pour Stirling et St-Andrews.

97. Les *Lords of the Congregation* à Marie de Guise, Édimbourg, 23 octobre 1559 (CSP, t. 2, n° 120).

98. *On Rebellion*, éd. citée, p. 169-174.

99. De Thou, *Histoire universelle*, *op. cit.*, p. 456.

est bien établie entre une régence pervertie par des Français considérés comme des étrangers et la souveraine d'Écosse, impuissante et mal informée, ce qui n'est pas sans rappeler le thème du souverain bon par nature mais mal conseillé par son entourage. Marie de Guise ne voit d'autre recours que celui de la France.

Juste après l'arrivée des premiers secours, elle écrit à François II et à ses frères qu'elle ne sait de « quel bois faire fleche ». Désarmée, elle joint un rapport sur l'état du royaume en précisant la nécessité d'envoyer hommes et argent : « Nos rebelles s'aident des Anglais a couvert et de tous instruments pour ruiner la reine et la mere, ce que je crois, vous touchera au cœur car ce n'est pas pour ma cause particulièrement que je souffre tant de maux »¹⁰⁰. Gilles de Noailles fait parvenir le même écho huit jours plus tard : quatre *lords* de la Congrégation sont en train de prendre en main l'administration du royaume et fondent leur espoir sur l'appui de l'Angleterre. Des renforts en hommes sont jugés indispensables¹⁰¹. Les Guises sont résolus à renverser le rapport de force et tentent de réunir de l'argent pour préparer une nouvelle expédition qui se veut définitive. C'est une lourde priorité, compte tenu de l'état des finances. Elle prend forme début octobre, comme s'en inquiète Throckmorton¹⁰². Le cardinal de Lorraine, comprenant que le projet ne peut rester caché, commande à Gilles de Noailles d'en avertir la reine d'Angleterre puisqu'elle est « en jalousie et souspeçon », mais sans trop de hâte tout de même, car elle pourrait en avertir les « rebelles »¹⁰³. Les courriers sont relativement nombreux entre la cour de France, Gilles de Noailles et Marie de Guise. Mais ce n'est que le 13 novembre que le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine écrivent directement à leur sœur. La rassurant de tous leurs efforts – en particulier pour obtenir de l'argent à crédit –, ils lui rappellent l'envoi, il y a peu de temps, de vivres et de munitions. Un premier embarquement a lieu pour Leith avec une bonne partie des enseignes et de l'argent, suivi du reste des forces commandées par leur frère cadet, le marquis d'Elbeuf. Ils joignent des commissions pour Pellevé, La Brosse et Oisel avec une proclamation justifiant les renforts¹⁰⁴. Il s'agit de la deuxième grande expédition en Écosse, dix ans après celle décidée par Henri II, mais les sources ne permettent pas d'en faire l'histoire aussi précisément¹⁰⁵.

Encouragés par les quelques succès qu'ont remportés les forces de la régente sur la Congrégation au début du mois de novembre¹⁰⁶, ils font de René de Guise, marquis d'Elbeuf, le « viceroy, gouverneur et nostre lieutenant general » pour l'Écosse au début du mois de décembre ; il a pour mission de remplacer Marie de Guise, qui va pouvoir

100. Marie de Guise à ses frères et au roi, 22 septembre 1559 (AAE, t. XV, f° 39 sq.) ; voir la correspondance entre Knox et les agents anglais dans *The Works of John Knox*, éd. citée.

101. Gilles de Noailles au cardinal de Lorraine, 30 septembre 1559 (AAE, t. XIII, f° 625 ; *Relations...*, t. 1, p. 357). Noailles cite les comtes d'Arran, d'Argyll et de Glencairn ainsi que le prieur de Saint-André.

102. Throckmorton à Elizabeth, Saint-Désiré-en-Perthois, 7 octobre 1559 (CSP, t. 2, n° 50). Il lui annonce la préparation de douze enseignes et s'inquiète des agissements dans les ports de Calais, Boulogne et Dieppe.

103. Charles de Lorraine à Gilles de Noailles, Éclaron, 12 octobre 1559 (AAE, t. XIV, f° 104). Noailles écrit de nouveau le 28 octobre, que la preuve est faite de la complicité de la reine Elizabeth car la Congrégation paie des gens de pied en monnaie d'Angleterre et de Flandres (AAE, t. XIII, f° 649).

104. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine à leur sœur Marie de Guise, Blois, 13 novembre 1559 (AAE, t. XV, f° 50).

105. Notamment : état partiel des dépenses (BnF, Fr. 3174) ; de Thou, *Histoire universelle*, op. cit., t. 3 ; pour des précisions : Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, Paris, 1906, t. 4, p. 25-30 et Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek, « Un ambassadeur en Écosse au XVI^e siècle : Henri Clutin d'Oisel », art. cité, p. 77-131.

106. Clutin d'Oisel à Gilles de Noailles, 12 novembre 1559 (AAE, t. XIII, f° 675 ; *Relations...*, t. 1, p. 378).

retourner en France, et de ramener l'ordre avec les forces qu'il commande¹⁰⁷. On assiste d'ailleurs à un véritable déploiement des Guises car, dans le même temps, leur frère Louis (1527-1578), cardinal de Guise, est envoyé à Rome pour le conclave¹⁰⁸. L'engagement de fermeté et de rigueur que tiennent les Guises, qui posent comme préalable la fin de la sédition, évacue donc le choix d'un retour de Marie Stuart. Il y a même dénaturation de la légitimité de la régence. En effet, ce n'est plus la mère de la reine mais un oncle par alliance qui doit représenter Marie, avec des pouvoirs de vice-roi et huit enseignes pour l'accompagner, choix radical quand le prince est un symbole vivant et visible de l'unité des sujets à la Renaissance. Le colonel de l'infanterie, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, part le premier pour Leith avec deux navires – peut-être trois cents hommes. Il arrive à bon port en janvier, mais peu de temps plus tard ses navires mouillant dans l'estuaire, sont capturés pendant la nuit par les Anglais. Le corps expéditionnaire français débarqué sur la rive nord du Firth doit rejoindre Leith à pied, dans la neige. Le mauvais temps contraint le marquis d'Elbeuf et le gros des forces – huit navires – à retarder le départ¹⁰⁹. Il embarque finalement le 29 décembre de Calais, mais la tempête l'empêche de poser le pied sur les îles Britanniques. Les navires regagnent les côtes françaises à Dieppe sans abandonner l'espoir de repartir promptement¹¹⁰. Les renforts et l'argent escomptés, tout comme la « relève » de Marie de Guise, ne sont pas au rendez-vous.

Analysée du côté français, l'interprétation paraît simple : des séditeux, sous prétexte de réforme religieuse, cherchent à renverser le pouvoir établi en Écosse ; le remède ne peut être de douceur sans l'arrêt de leurs pratiques qui mènent à la guerre civile, puisqu'il en va de l'identité même du pouvoir monarchique. François II et Marie Stuart, « par la grace de Dieu Roy et Reyne de France, et d'Escosse, d'Angleterre et d'Irlande », écrivent une lettre à la régente le 13 novembre, sous forme de déclaration, comme l'indiquent le duc de Guise et le cardinal de Lorraine dans leur lettre accompagnatrice. Dénonçant la « malice » de quelques personnages qui, « sous le nom et le manteau de la religion », tentent de s'emparer de l'autorité monarchique, ils enjoignent à ceux qui ont pris les armes de les abandonner. C'est un ultimatum pour

ceux qui desirent nous demeurer fidelles et obeyssans subjects de se separer desdits rebelles et que par ceste separation nous puissions congnoistre qui sera digne de grace, faveur et recompense, et au contraire de la rigueur et severité de nostre ire et juste indignation et punition...¹¹¹

Marie de Guise doit afficher cette décision en avertissant les Écossais comme les Français que seront déclarés « criminels de lèse-majesté » ceux qui poursuivront leurs funestes desseins. On retrouve dans cette déclaration des éléments traditionnels de la définition de la puissance souveraine, capable de pardon mais aussi de punition, à l'image de Dieu. Après l'échec du maintien des grands *lords* dans la loyauté envers

107. BnF, Clairambault 295, p. 473-476. François II insiste sur la nécessité de relever la régente qui est malade.

108. Il arrive à Rome à la mi-septembre 1559, convoyé de France par son frère François (1534-1563), grand prieur et général des galères (BnF, Fr. 5676, f° 300) ; voir *infra* le rôle de ce dernier dans les affaires d'Écosse.

109. *Calendar of State Papers, relating to Scotland and Mary Queen of Scots (1547-1603)*, J. Bain (éd.), Édimbourg, 1898, t. 1, n° 590, 596 et 609.

110. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine à Gilles de Noailles, Blois, 20 janvier 1560 (AAE, t. XIV, f° 155).

111. Lettre sous forme de déclaration de François II et Marie Stuart, Blois, 13 novembre 1559 (*Mémoires de François de Lorraine*, Michaud et Poujoulat éd., Paris, t. 6, p. 451-453).

la régente, c'est à l'ensemble des sujets que s'adresse l'avertissement. Si politique d'accommodation il devait y avoir avec la Congrégation, il faudrait que Marie de Guise retrouve une meilleure position que celle qu'elle occupe actuellement, bien qu'elle parvienne à reprendre possession du château d'Édimbourg en novembre. C'est sa contre-attaque dans le cadre de la campagne de justifications et de diffamations qui nous permet d'approcher encore un peu plus la construction du raisonnement des Guises. D'un commun accord entre elle et ses frères, Oysel et La Brosse, à partir du mois de novembre 1559, doivent établir un rapport pour rassembler des pièces et arguments à charge contre la Congrégation. Leurs conclusions rappellent les

crimes de lez majesté a l'encontre de nous leurs princes souverains par les assemblees de gens en armes hostilitez et aultre actes de felonnye et Infidelite par eulz faictz Et quilz continuent encores chacun jour pour de tout en tout opprimer audit royaulme notre auctorite et se l'attribuer par la force des armes contre tout droict divin et humain...¹¹²

La régente charge deux juristes d'établir un état de la « constitution » du royaume d'Écosse et d'y joindre une étude des cas d'exécutions pour trahison déjà survenus. Leur écrit est imprimé au mois de janvier, sous le titre *Discours particulier d'Escosses escrit par commandement et ordonnance de la Royne Douairiere et Regent...*¹¹³. La compilation juridique est assez classique dans sa forme ; par contre, la deuxième partie, traitant des crimes de lèse-majesté, s'appuie sur l'histoire récente de l'Écosse. En 1522, une « sentence de forfaiture fut donnée contre Jean Somervel [qui] avoit encouru le crime de trahison et lèse-majesté » pour avoir, entre autres, mis ses gens en ordre de bataille contre Jacques, comte d'Arran et envahi ses terres en 1520,

laquelle invasion fut réputée comme contre la personne de notre souverain, pour ce que ledit conte d'Aran estoit pour lors un des régents de ce royaume, et lieutenant pour le roy en la marche orientale vers Angleterre.¹¹⁴

Contester l'autorité de la régente, c'est porter atteinte au souverain lui-même. L'intérêt du *Discours particulier* est de faire entrer cette évidence dans la sphère juridique écossaise alors que la Congrégation accuse Marie de Guise de violer les lois et coutumes du royaume. En effet, la sentence de 1522, comme les autres, est prise par « les troys estats estant en parlement assemblés » qui peuvent s'appuyer notamment sur des actes et ordonnances de parlement faits par le roi Jacques I^{er}, établissant que tout « rebelle contre le roy [...] encourt la peyne de forfaiture, qui est perte de ses vie, terres, héritages et biens quelsconques »¹¹⁵. *Lords of the Congregation* et régente mènent une bataille pour remonter aux fondements mêmes de l'autorité et de la légitimité. L'Angleterre penche du côté des « malcontents ».

¹¹². Rapport de Clutin d'Oysel et de La Brosse (AAE, t. XV, f° 130) ; voir, plus largement : G. Dickinson (éd.), « Report by de la Brosse and d'Oysel on conditions in Scotland, 1559-1560 », dans *Scottish History Society Miscellany*, 1958.

¹¹³. *Discours particulier d'Escosses escrit par commandement et ordonnance de la Royne Douairiere et Regent, par Messires Jacques Makgill clerk du registre et Jean Bellenden clerk de la justice. XI. Janvier MDLIX*, T. Thomson (éd.), Édimbourg, 1824.

¹¹⁴. *Ibid.* (Négociations..., p. 239-241).

¹¹⁵. *Ibid.*, p. 237-238.

L'Angleterre : intervention couverte puis ouverte

Alors que les troupes commandées par le marquis d'Elbeuf sont censées accoster outre-Manche, Michel de Seure, chevalier de l'ordre de Saint-Jean, est envoyé à Londres au début de l'année 1560 afin de remplacer Gilles de Noailles¹¹⁶. L'objectif est évidemment de s'assurer de la neutralité d'Elizabeth, à la fois à la frontière anglo-écossaise et sur la mer. Malgré les lettres respectueuses qui assurent que la paix sera préservée entre l'Angleterre et le nouveau souverain français¹¹⁷, les Guises ont été avertis des connexions entre des agents anglais et la *Congregation*. En novembre, François II apprend par Noailles et d'Oisel que l'Angleterre lève des troupes à la frontière avec l'Écosse, donnant l'impression qu'on est à la veille de la guerre. Prudemment mais sûrement, Elizabeth accentue son aide à la Congrégation. Les *lords* reçoivent, par exemple, six mille livres sterling au début du mois de décembre¹¹⁸. Le tournant reste le passage à la guerre couverte par l'Angleterre. Cecil écrit à Sir Ralph Sadler et Sir James Crofts qu'il faut empêcher le débarquement des renforts français. Les forces navales commandées par l'amiral Winter ont pour but de prendre possession du *Firth of Forth*, violant la souveraineté écossaise. Quatre mille gens de pied et deux mille cavaliers doivent pénétrer en Écosse et marcher jusqu'à Leith, sous l'autorité du duc de Norfolk¹¹⁹. Noailles estime qu'il y a au final quinze mille hommes¹²⁰. Elizabeth et son conseil craignent pour leur propre sécurité et sont

assez advertiz comme Mr le marquis d'Elbeuf estoit fait, créé et nommé par ses lettres de pouvoir lieutenant general pour le Roy en Escosse, Angleterre et Hyrlande, qu'estoient argumans assés suffisans pour les poucer a soy deffandre...¹²¹

La Brosse écrit directement au duc de Norfolk afin de l'assurer que rien ne sera fait pour contrarier le traité de paix conclu entre les deux royaumes¹²². Mais des hostilités navales s'ouvrent dans l'estuaire, bloquant les forces de la régente dans Leith¹²³. Marie de Guise se dit certaine que les troupes anglaises marchent sur Édimbourg et Leith ; au nom de François II et de Marie Stuart, elle demande la réquisition des hommes âgés de 16 à 60 ans pour accentuer l'effort de guerre¹²⁴. Durant cette crise, les négociations franco-anglaises s'intensifient. Elizabeth fait revenir son ambassadeur Throckmorton au mois de janvier pour s'entretenir directement avec lui¹²⁵. Les Guises demandent à leur sœur de faire revenir La Brosse afin qu'ils soient mieux renseignés, ce qu'elle n'aura

116. Le cardinal de Lorraine à Gilles de Noailles, Blois, 4 janvier 1560 (AAE, t. XIV, f° 139). Le chevalier de Seure est encore à Lisbonne au mois de janvier. Nous n'avons pas retrouvé, au département des manuscrits de la BnF, de lettres des Guises adressées au chevalier de Seure.

117. Le roi lui envoie une lettre dont le double est transmis à Noailles (AAE, t. XIV, f° 82).

118. « Argent fourni par Sadler et Croftes à Lord James et James Hamilton », 1^{er} décembre 1559 (CSP, t. 2, n° 356).

119. Cecil à Sadler et Croftes, 16 décembre 1559 (CSP, t. 2, n° 440) ; instructions pour Winter, 16 décembre 1559 (CSP, t. 2, n° 441) ; Clutin d'Oisel à Gilles de Noailles, 9 janvier 1560 (AAE, t. XIV, f° 341 ; *Relations...*, t. 1, p. 403).

120. « Avis que Noailles a mandé par le sieur de la Croix », 4 janvier 1560 (AAE, t. XIV, f° 335 ; *Relations...*, t. 1, p. 396).

121. *Ibid.*

122. La Brosse au duc de Norfolk, Édimbourg, 9 janvier 1560 (CSP, t. 2, n° 568).

123. Marie de Guise à Gilles de Noailles, 28 janvier 1560 (AAE, t. XIV, f° 347 ; *Relations...*, t. 1, p. 407). Elle écrit aussi que l'amiral Winter n'a pas d'ordre officiel de la part d'Elizabeth.

124. Proclamation de François II et Marie Stuart, 2 février 1560 (CSP, t. 2, n° 682).

125. Elizabeth 1^{ère} à François II, Londres, 31 décembre 1559 (CSP, t. 2, n° 530) ; Throckmorton à sa reine, Amboise, 27 février 1560 (CSP, t. 2, n° 777).

pas la possibilité de faire. Ils avaient dépêché La Marque au mois de décembre, mais, après son passage par l'Angleterre, il fut fait prisonnier à Dumbarton¹²⁶. Cependant, les Guises réunissent des informations par Noailles et les agents de la couronne qu'ils mobilisent en Europe. Ils en dressent un tableau inquiétant à leur sœur. « Il y a du poison caché » derrière le discours rassurant de la reine d'Angleterre ; elle aurait trente navires près des côtes ; avec l'aide du duc Adolphe de Holstein, elle ferait lever vingt-quatre enseignes de lansquenets¹²⁷. Ils craignent de faire passer à nouveau les renforts du marquis d'Elbeuf, d'autant plus qu'Odet de Châtillon (1517-1571) écrit à son oncle Anne de Montmorency, qui est à la cour, que

le sieur Montpezat, present porteur, vous pourra faire amplement entendre le branle et doute en quoy nous sommes d'entrer en guerre avec les Anglois pour les démonstrations qu'ils font de nous vouloir clore tous les passages, et empescher que le secours que le roy veut envoyer en Escosse n'y puisse entrer...¹²⁸

Elizabeth n'est pas plus rassurée que les Guises ; elle fait répondre au nouvel ambassadeur de Seure qu'elle ne tient pas les membres de la Congrégation pour des rebelles. L'armée commandée par le duc de Norfolk doit simplement fortifier Berwick¹²⁹. Enfin, elle considère bien étrange que Marie Stuart justifie son titre de reine d'Angleterre comme étant non pas sa volonté mais celle du feu roi Henri¹³⁰. La référence au roi défunt et à sa politique est aussi utilisée par le connétable de Montmorency, qui l'évoque pour mieux s'en détacher afin de rassurer Philippe de Stable, seigneur de Glajon et grand maître de l'artillerie de Philippe II, « disant toutesfois que pour le present l'on ne pensoit plus a samblables pratiques, ains seulement a la vraye paix, repos et tranquillité commune »¹³¹.

Entre la France et l'Angleterre, c'est une véritable campagne de justification par la minimisation des objectifs. Ces pratiques sont moins des négociations proprement dites qu'une temporisation diplomatique : poursuivre les activités sur le terrain sans s'exposer à l'accusation de violer le traité de paix. Garder son honneur et se laisser « une grande liberté d'action contre ses adversaires »¹³² reflète une culture en partie partagée par les princes du XVI^e siècle.

Parmi les nombreuses déclarations, certaines visent à semer le trouble. François II reçoit une lettre signée du duc de Châtellerauld, en date du 25 janvier. Il y lit la volonté du duc de rentrer en grâce auprès de lui, proposant son « blanc-scélé » en gage de fidélité, et la possibilité d'envoyer ses enfants comme otages en France¹³³. Mais le duc

126. François II à la régente, Blois, 25 décembre 1559 (CSP, t. 2, n° 489) ; Noailles au roi, 2 janvier 1560 (AAE, t. XIII, f° 685 ; *Relations...*, t. 1, p. 393) ; La Marque à Marie de Guise, château de Dumbarton, 20 janvier 1560 (CSP, t. 2, n° 599).

127. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine à Marie de Guise, Vendôme, 19 février 1560 (*Le xv^e siècle et les Valois d'après des documents inédits du British Museum et du Record Office*, H. de La Ferrière (éd.), Paris, 1879, p. 325-326).

128. Odet de Châtillon à Anne de Montmorency, Amboise, 25 février 1560 (BnF, Fr. 3157, f° 22-23).

129. Throckmorton, le 27 février.

130. « La réponse à donner à M. de Seure », 17 février 1560 (CSP, t. 2, n° 742).

131. M. de Glajon et l'évêque d'Aquila à la duchesse Parme, 27 avril 1560 (AAE, t. XXI ; *Relations...*, t. 2, p. 113-118).

132. Xavier Le Person, « *Pratiques* » et « *practiqueurs* »..., *op. cit.*, p. 587 ; ses analyses éclairent notre cas, bien qu'ici la ruse et la dissimulation se fassent « à distance » et/ou par les ambassadeurs qui occupent une place centrale dans ces *praxeis*.

133. Le duc de Châtellerauld à François II, Glasgow, 25 janvier 1560 (AAE, t. XIV, f° 346 ; *Relations...*, t. 1, p. 406).

apporte rapidement un démenti ; il n'a jamais écrit une telle lettre demandant pardon au roi¹³⁴. Cette confusion ne fait que renforcer la méfiance réciproque. Throckmorton est au centre des attentions à la cour de France. À son retour d'Angleterre, il est reçu par les Guises, puis est amené devant François II, enfin devant Catherine de Médicis. Il renouvelle son désir de préserver l'amitié entre les deux royaumes. Le cardinal de Lorraine insiste sur le fait que les abus en matière de religion vont être réformés. Mais la réponse positive donnée par le nouveau pape ne peut que rendre l'ambassadeur sourcilieux. En effet, le 25 janvier, Pie IV, perturbé par les erreurs schismatiques et les séditions en Écosse, remet l'autorité apostolique à Pellevé pour rétablir les mœurs des ecclésiastiques avec un pouvoir d'inquisition contre les hérétiques¹³⁵. C'est pourquoi le cardinal de Lorraine continue son argumentation en soulignant que les troupes fidèles à Marie de Guise sont loin d'être suffisantes pour menacer le royaume anglais¹³⁶. Or, au moment de cette rencontre, la décision de la fille d'Henry VIII est déjà prise. Le 27 février 1560 marque le début d'une intervention officielle en Écosse, par la signature du traité de Berwick : le duc de Châtellerauld, en tant que second personnage du royaume, signe au nom de la reine Marie une alliance avec Elizabeth, qui devient un protecteur de l'Écosse concurrent car

*the French intend to conquer the realm of Scotland, suppress the liberty thereof and unite it to France, and being required thereto by the said nobility in the name of the whole realm... for the protection of their old freedoms and liberties from conquest or oppression...*¹³⁷

Le traité met aussi en avant les intentions patriotiques de la Congrégation, qui recherche de longue date le soutien de son puissant voisin. Comme l'analyse Stephen Alford, le rôle de William Cecil est décisif¹³⁸. Après de longs débats au conseil, il se résout à une intervention militaire au milieu de l'automne. Les rapports entre l'Écosse et la France contribuent à faire mûrir chez lui une approche globale de la géopolitique des îles Britanniques. Il souhaite une union entre les deux royaumes sous forme d'un traité qui instaurerait une *league* défensive et protestante. L'alliance s'articulerait sur le socle de l'unité religieuse avec une limitation juridique des pouvoirs des Stuarts. Il ne rejoint donc pas Knox sur ce point. Le réformateur sollicite une union dynastique, portant son choix sur une possible alliance matrimoniale entre la reine Elizabeth et le comte d'Arran. Mais, pour le court terme, cette divergence quant à la nature de leur union passe au second plan. L'accord porte sur l'aide anglaise et la volonté d'ôter à la France son influence politico-religieuse en Écosse.

L'Espagne : une médiation pour soutien

La France cherche depuis le mois de juin 1559 le soutien de la papauté. Ce souhait traduit en partie l'analyse de la situation écossaise par la France et le rôle que le souverain se doit de tenir comme protecteur. Il s'agit aussi de consolider une légitimité

134. Cartel adressé par le duc de Châtellerauld à M. de Seure, Hamilton, 21 mars 1560 (BnF, Dupuy 662, f° 302).

135. Pie IV à Pellevé, Rome, 25 janvier 1560 (*Papal Negotiations...*, éd. citée, p. 31-35) ; James Thornton à Marie de Guise, Rome, 16 janvier 1560 (AAE, t. XV, f° 55, portions chiffrées ; *Papal Negotiations...*, éd. citée, p. 27-29).

136. Throckmorton, le 27 février.

137. *CSP*, t. 2, n° 781.

138. Nous suivons la thèse de Stephen Alford, *The Early Elizabethan Polity...*, op. cit., 1998 ; voir aussi Richard Wernham, *The Making of Elizabethan Policy, 1558-1603*, Berkeley et Los Angeles, 1980.

d'intervention en Écosse aux yeux de la Chrétienté. Car l'évêque d'Amiens ne peut guère faire davantage compte tenu de la situation et, en un sens, le pape non plus. Les analyses d'Alain Tallon mettent en avant cette « neutralité active » du Saint-Siège. Rome cherche « à maintenir le nouvel ordre installé par la paix de Cateau-Cambrésis » et à renouveler son influence en promouvant la paix, sans abandonner la politique d'enrayement des réformes protestantes¹³⁹. Vis-à-vis d'Elizabeth, le nouveau souverain pontife n'a évidemment qu'un crédit limité. En réalité, une partie des clés est détenue par Philippe II. Il est soucieux de la tournure que prennent les événements en Écosse et dans les relations franco-anglaises et il craint l'instabilité qu'encourraient ses Pays-Bas. Il s'enquiert beaucoup des nouvelles que peut lui fournir Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme et gouvernante des Pays-Bas. Celle-ci lui confie au mois de décembre sa conclusion qu'il faut une intervention urgente de l'Espagne : Elizabeth I^{ère} mène une politique imprudente qui donne de justes motifs aux Français, qui pourraient ainsi menacer directement l'Angleterre et les Pays-Bas. Elle l'incite à forcer la reine d'Angleterre par la crainte à se remettre sous la protection espagnole, « pour changer avec elle de stile et forme de negotiation, attendu que [...] les douces et courtoises remonstrances la font plustost insolente... »¹⁴⁰. Elle poursuit en poussant Philippe II à proposer sa médiation pour forcer la France et l'Angleterre à déposer les armes¹⁴¹. Le roi d'Espagne est directement sollicité par les deux puissances qui recherchent en lui au minimum un acquiescement ; les négociations s'intensifient. Deux émissaires anglais – Montague et Chamberlain – sont envoyés auprès de Philippe II à la fin du mois de janvier pour s'assurer de son soutien diplomatique¹⁴². Dans le même temps, le Valois dépêche en Espagne le prince de La Roche-sur-Yon avec l'ordre de Saint-Michel¹⁴³ pour mieux disposer le roi à écouter l'ambassadeur français en Espagne, l'évêque de Limoges. Il va en réalité surtout traiter avec le duc d'Albe. Celui-ci répond que son maître peut comprendre la reine d'Angleterre qui s'inquiète pour son propre royaume, que François II doit avoir conscience que les préparations navales françaises sèment le trouble aux Pays-Bas. Il est légitime que l'Angleterre comme l'Espagne restent puissamment armées. Néanmoins, l'ambassadeur français a le sentiment que Philippe II est disposé à laisser la France châtier les rebelles si les forces employées ne sont pas disproportionnées¹⁴⁴. L'intervention espagnole se précise pour prendre forme au début du mois de février¹⁴⁵. Lors du second entretien entre Sébastien de L'Aubespine et le duc d'Albe, l'ambassadeur apprend la naissance de la médiation espagnole avec la nomination du seigneur de Glajon. Il doit aller chercher ses instructions auprès de la duchesse

139. Alain Tallon, « Les missions de paix de la papauté au XVI^e siècle », dans *Guerres et paix en Europe centrale aux époques moderne et contemporaine. Mélanges d'histoire des relations internationales offerts à Jean Bérenger*, D. Tollet dir., Paris, 2003, p. 165-180. Attitude très bien mise en œuvre lorsque le duc de Savoie souhaite s'attaquer à Genève en 1560 ; cf. Lucien Cramer, *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1559 à 1603. Le Règne d'Emmanuel-Philibert (1559-1580)*, Paris, 1912, t. 1 et 2 ; *Correspondance des nonces en France, Acta Nuntiaturae Gallicae*, J. Lestocquoy (éd.) : Lenzi, Gualterio, Trivulzio (1557-1561), Paris, 1977, p. 242 sq.

140. La duchesse de Parme à Philippe II, Bruxelles, 7 décembre 1559 (AAE, t. XXI ; *Relations...*, t. 2, p. 56).

141. La duchesse à Philippe II, Bruxelles, 21 décembre 1559 et 6 janvier 1560 (AAE, t. XXI (*Relations...*, t. 2, p. 58-61 et 62-67).

142. Instructions pour Montague et Chamberlain envoyés auprès de Philippe II, [23] janvier 1560 (CSP, t. 2, n° 629).

143. Philippe II l'en remercie le 18 février 1560 (*Négociations...*, p. 282).

144. « Ce qu'est passé entre le duc d'Albe et l'evêque de Lymoges, ambassadeur de France, sur le fait d'Escosse et Angleterre » [fin janvier-début février 1560] (AAE, t. XXI ; *Relations...*, t. 2, p. 67-70).

145. « Seconde négociation dudict evêque de Lymoges, ambassadeur avecq ledict seigneur Duc, en Toledo » (*Relations...*, t. 2, p. 71-74).

de Parme pour se rendre ensuite à Londres, où il arrive le 7 avril. Il faut empêcher en priorité toute guerre entre la France et l'Angleterre, et donc éviter un engagement d'Elizabeth I^{re}. Enfin, Philippe II peut espérer recouvrer une influence sur le royaume anglo-saxon qu'il a perdu à la mort de Marie Tudor, tout en ménageant son voisin – dont la paix est renforcée par son mariage avec la fille d'Henri II et Catherine de Médicis, Elisabeth. L'outil qu'il propose est la constitution d'une armée franco-espagnole pour soutenir Marie de Guise. Les troupes seraient ainsi plus fortes que celles du duc de Châtellerauld et plus rassurantes pour la Chrétienté que des hommes commandés uniquement par le roi de France¹⁴⁶. À ces nouvelles, François II et les Guises décident d'envoyer en Écosse Jean de Monluc (1508-1579), évêque de Valence, habile négociateur, qui devra éviter que la raideur de la position prise jusqu'à présent ne fasse basculer Philippe II du côté de Londres¹⁴⁷. La crise prend donc une nouvelle dimension avec le traité de Berwick et les propositions espagnoles. Mais les implications vont encore plus loin puisqu'elles interfèrent aussi dans la crise politique française qui se révèle avec la « conjuration d'Amboise ».

Les tonalités britanniques de la conjuration d'Amboise

De cette crise politico-religieuse découlent des conséquences directes pour la politique française en Écosse, mais l'événement lui-même n'est pas étranger au contexte franco-britannique. Sans retracer l'histoire de ce tumulte, nous l'abordons sous plusieurs angles : de la possible implication de l'Elizabeth à la récupération qu'elle en fait, de l'interprétation de l'événement par les Guises à l'amenuisement de leurs moyens d'action.

Les Guises sont avertis d'une « conjuration » potentielle le 12 février. Les rumeurs font état d'une collusion entre les conjurés et les rebelles écossais¹⁴⁸. Le duc de Guise s'inquiète déjà, le 2 janvier, d'une possible entreprise des rebelles sur la Guyenne et demande au roi de Navarre de protéger les côtes¹⁴⁹. Thomas Perrenot, sieur de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France, confie à Marguerite d'Autriche que le cardinal de Lorraine exprime ses soupçons d'une complicité de l'Angleterre sans en référer publiquement¹⁵⁰. Les Guises en sont certainement persuadés, dans un contexte politique où la contestation de leur légitimité croît fortement depuis l'automne¹⁵¹. Le 20 mars, le duc d'Albe informe Antoine Perrenot :

146. *Ibid.* Cette décision de Philippe II semble se faire contre l'avis du duc d'Albe, qui donne en tout cas le sentiment de la proposer à contrecœur, d'après la dépêche de L'Aubespine du 23 février 1560 (*Négociations...*, p. 271-281).

147. Le 7 mars : lettres de Marie Stuart à Elizabeth I^{re}, (*CSP*, t. 2, n° 826), de François II (à Amboise) au comte d'Arran (*CSP*, t. 2, n° 827), du duc de Guise et du cardinal de Lorraine à Marie de Guise (AAE, t. XV, f° 62), de Marie Stuart (à Paris) à sa mère (AAE, t. XV, f° 66 ; *Papal Negotiations...*, éd. citée, p. 434).

148. Throckmorton à Cecil, Amboise, 7 mars 1560 (*A Full View...*, t. 1, p. 352-354). Pendant longtemps court une rumeur sur la collusion des conjurés d'Amboise avec les rebelles d'Écosse.

149. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre, dont le contenu est dévoilé par la réponse d'Antoine de Bourbon le 15 janvier, prêt à repousser ceux qui « peuvent avoir plus d'obligation au comte de Hanren et qu'on peut soupçonner » (BnF, Nouvelles acquisitions françaises [N.a.f.], volume 1234, f° 82). Il faut admettre aussi que c'est un moyen pour François de Guise de mobiliser le premier prince de sang pour le service du roi et ainsi mieux le surveiller.

150. Lettre (en français) de Chantonnay à la duchesse de Parme, 18 mars 1560 (Charles Paillard, *Additions critiques à l'histoire de la conjuration d'Amboise*, Paris, 1880, p. 19).

151. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte...*, op. cit., chap. 5. Le cardinal de Lorraine est pendu en effigie place Maubert (Throckmorton à Elizabeth, Amboise, 12 avril 1560, parties chiffrées ; *CSP*, t. 2, n° 992).

On avoit apprehendé en France ung Anglois qui venoit d'Escosse et un Francois hereticque communicquans ensamble, et enfoncé beaucoup de choses, voire que les hereticques avoient pensé joindre jusques a xxx. hommes pour tuer le Roy, son maistre, et ses principaux ministres...¹⁵²

Le 9 avril, un garde écossais et son frère sont arrêtés au motif d'une participation à la conjuration¹⁵³. Cependant, aucun document ne permet d'attribuer une responsabilité à l'Angleterre. Les historiens ont déjà abordé la question. J. Dureng conclut qu'il n'y a pas de preuves formelles sinon que Londres serait au courant des menaces sur Amboise et accentue simultanément sa pression militaire en Écosse. Jacques Pujol va dans le même sens et estime qu'on peut raisonnablement penser que l'Angleterre facilite le lien entre les huguenots et des membres de la Congrégation sans que celle-ci ait les moyens d'établir une conjuration en France. Ils savent par des ministres français que le rassemblement secret se fera dans trois à quatre semaines avec l'aide d'un prince du sang¹⁵⁴. Nicola-Mary Sutherland reprend cette hypothèse même si sa thèse est plus « indulgente » envers Elizabeth, selon Michel Duchein¹⁵⁵.

Si des Écossais sont parmi les conjurés et s'ils peuvent avoir des griefs supplémentaires contre les Guises, ils font aussi partie de ces soldats, soit licenciés pour des questions financières, soit recrutés comme mercenaires par le « capitaine muet » comme il en a été d'Allemands et de Suisses¹⁵⁶. Les Guises font d'ailleurs courir le bruit que les soldats licenciés peuvent espérer gratitude et récompense s'ils partent servir dans « l'entreprise d'Écosse¹⁵⁷ ». De plus, début mars, les Guises s'inquiètent autant, sinon plus, des liens qui peuvent exister entre les conjurés et les États outre-Rhin. Les lettres du roi au parlement de Paris sur la conjuration d'Amboise accusent directement les pasteurs de Genève¹⁵⁸. La véritable question est de savoir si des puissances étrangères apportent une aide financière au mouvement, ce qui est impossible à déterminer avec les documents connus. Enfin, le terme de conjuration n'est évidemment donné qu'*a posteriori*. La Renaudie et ses hommes comptent surtout présenter à leur souverain une requête et le crédit dont ils ont besoin est celui des princes du sang et autres notables personnages du royaume. L'Angleterre a au mieux essayé de faciliter l'action des malcontents mais les origines du mouvement sont françaises. Il est sûr que les conséquences sont bien plus évidentes que les facteurs. Dans la lettre que les oncles du roi écrivent à la régente, datée du 12 mars, ils estiment que les conjurés sont venus pour les tuer tous les deux et bailler au roi de nouveaux gouverneurs. Ils ne vont donc pas envoyer leur frère pour l'instant ni « hasarder » les deniers par les chemins, n'ayant

152. Le duc d'Albe à Antoine Perrenot, évêque d'Arras, 20 mars 1560 (*Relations...*, t. 2, p. 74-82).

153. Dépêche de Throckmorton du 12 avril.

154. Le comte d'Arran et James Stuart à Sadler et Croftes, Dysart, 19 janvier 1560 (*CSP*, t. 2, n° 593).

155. J. Dureng, « La complicité d'Angleterre dans le complot d'Amboise », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1905, p. 249-256 ; Jacques Pujol, « De la confession de foi de 1559 à la conjuration d'Amboise », dans *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, 1973, p. 158-177 ; *Id.*, « Un épisode international à la veille des guerres de religion : la fuite du comte d'Arran », art. cité ; Nicola-Mary Sutherland, « Queen Elizabeth and the Conspiracy of Amboise, March 1560 » [1966], dans *Princes, Politics and Religion, 1547-1589*, Londres, 1984, p. 97-112 ; Michel Duchein, *Elizabeth I^{re} d'Angleterre. Le pouvoir et la séduction*, Paris, 1992, p. 208-209.

156. Voir la synthèse d'Arlette Jouanna dans *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, 1998, p. 51-67, et les détails de Lucien Romier dans *La Conjuration d'Amboise...*, *op. cit.*

157. Chantonnay à Philippe II, Blois, 17 janvier 1560 (Charles Paillard, *Additions critiques...*, *op. cit.*, p. 7).

158. *Mémoires de Condé*, D. Secousse (éd.), Londres, 1743, t. 1, p. 553-554 ; voir Henri Naef, *La Conjuration d'Amboise et Genève*, Genève, 1922. Chantonnay le rapporte également à la duchesse de Parme, 18 mars 1560, lettre déjà citée.

aucune confiance en Elizabeth¹⁵⁹. Le 31 mars, ils reprennent la plume pour exposer la suite de leur raisonnement :

Quant aux nouvelles deçà, nous voulons bien que vous sçachiez que depuis quinze ou vingt jours aucuns malheureux ont essayé icy de mettre a fin une conjuration *qu'ilz avoyent faicte pour tuer le roy*, et ne nous y oublioyent pas : tout cela fondé sur la religion dont aucuns des principaulx autheurs ont esté prins et punis. Mais tant plus que nous allons avant, et plus trouvons nous, que ceste conspiration a longue queue, ayant esté de longue main, et appuyé par aucuns grandz qui se sont trouvez bien trompez car nostre seigneur a bien sceu defendre sa cause. *C'est quasi le mesme train qui ont prins voz rebelles* : mais ilz vouloyent commencer par le sang et l'espée¹⁶⁰.

Pour les oncles du roi, le même processus est à l'œuvre en Écosse et en France. Contre l'autorité divine et son représentant sur terre, des rebelles, sous couleur de la religion, cherchent à semer le désordre par la violence. Et, à chaque fois, les Guises sont menacés. Leur lecture de la conjuration n'est probablement pas infléchie par la situation écossaise. C'est plutôt en synergie que les deux contextes nourrissent l'un comme l'autre leur analyse, la confortent. Pourtant, les conséquences ne sont pas caractérisées par un simple raidissement. En France, les Guises acceptent l'édit d'apaisement signé dès le 8 mars, soit avant l'arrestation des chefs du tumulte. La violence est « contenue » en s'abattant sur les principaux meneurs, qui doivent être punis et servir d'exemple, comme l'expriment les pendaisons du balcon des conjurés à Amboise. François de Guise, fait lieutenant général avec des pouvoirs élargis le 17 mars, conseille sa sœur le 9 avril :

Le mieux que vous puissiez faire pour rompre cette furie, c'est d'accorder avec les rebelles, les laissant vivre comme ils sont, pourvu qu'ils demeurent en l'obeissance du roy et de la royne vostre fille, leur donnant esperance que se comportant doucement en ladite obeissance, vous ferez que l'on retirera de delà cy après la plus grande partie des Français qui y sont. Il n'y a en cest endroit, Madame, si necessaire à faire que de gagner temps...¹⁶¹

Le duc de Guise recherche la garantie ultime de l'autorité, définie comme « l'obeissance » due au souverain. Il opère comme une dissociation ; quand la nécessité le requiert, il faut supporter momentanément une liberté de conscience (religieuse) et les structures qui en découlent. Le plus petit dénominateur commun reste la reconnaissance du roi et de la reine d'Écosse. En quelque sorte, et avec les mots d'aujourd'hui, le duc donne l'impression de distinguer les composantes politique et religieuse du pouvoir, en accordant des priorités. Certes, cette catégorisation est teintée d'anachronisme mais il ne faut pas oublier que les troubles de religion poussent à une nouvelle articulation entre sédition et hérésie, comme en témoigne l'édit de Romorantin (mai 1560). Toutefois, la lettre de François de Guise ne doit pas être considérée comme un traité sur le pouvoir et l'obéissance. Ce qu'elle révèle bien, c'est une approche globale et tactique. C'est une ruse pour recouvrer la plénitude de l'autorité dans l'unité de la foi. L'expédient proposé, une tolérance selon le sens donné à cette époque, permet une temporisation. La régente doit continuer d'agir dans ce nouveau contexte.

159. Lettre entièrement chiffrée du duc de Guise et du cardinal de Lorraine à leur sœur, 12 mars 1560 (CSP, t. 2, n° 879).

160. Lettre du 31 mars 1560 (*A Full View...*, t. 1, p. 398-400). C'est nous qui soulignons.

161. Lettre (interceptée par les Anglais) de François de Guise à sa sœur, Marmoutier, 9 avril 1560 (*Le XVI^e siècle et les Valois...*, éd. citée, p. 29).

Et ne seroit point mauvais que, pour mieux disposer et aduvertir vos peuples, vous fassiez par petits livrets publier que les Anglois ont accordé avec les rebelles de les faire reduire en leur obeissance¹⁶².

La conjuration d'Amboise renforce le sentiment que la rébellion veut la ruine du prince tout en faisant admettre qu'un détour par la modération et la négociation s'avère profitable. Il n'y a pas de remise en cause, au contraire, du regard porté sur des rebelles qui s'opposent finalement à Dieu. François II et les Guises décident de faire préparer vingt-quatre vaisseaux pour secourir la régente si l'Angleterre apporte toujours son aide à la *Congregation*¹⁶³.

S'il existe une récupération de l'événement, elle est anglaise. Devant Amboise se sont présentés des hommes mécontents, en particulier de la politique des Guises, qui coupent le roi de ses sujets et « débandent » les armées devenues trop coûteuses. La reine d'Angleterre estime qu'elle peut poursuivre sur ce thème, et en France même. De Westminster est rédigée le 24 mars 1560 une longue *Proclamation contenant la Déclaration de l'intention de la Majesté de la Royne d'Angleterre, sur l'observation de la Paix, avec les Royaumes de France et Escosse, et aussi la maniere de proceder, pour la seureté de ces Royaumes*¹⁶⁴. Elle contient sa propre justification : « Sa Majesté l'a voulu expressement faire publier en Francois et Anglois » pour les souverains et princes concernés, les ambassadeurs et « aux autres, qui possible pourroyent estre induicts a croire des choses autrement que la verité n'est. » L'originalité provient de l'attaque faite contre les Guises afin de saper leur autorité, tant dans les îles Britanniques qu'en France. Le titre « injurieusement » porté par Marie Stuart est la conséquence

de l'ambitieuse volonté des principaux de la Maison de Guise, lesquels depuis n'aguere se sont emparez du Gouvernement de la Couronne de France. Et ne peut Sa Majesté aussi croire, que ni le Roy, n'estant (a l'occasion de ses jeunes ans) capable de telle entreprise, ni encore la Royne d'Escosse, estant aussi en sa Minorité, ni aussi les Princes de Sang Royal et autres Estats de France, a qui par le passé appartenoit, et devoit appartenir le Gouvernement des affaires d'iceluy Royaume [...] Et considerant que ladite Maison de Guise, pour leur particulier advancement, n'ayans autre moyen pour y parvenir, que par l'agrandissement et exaltation de leur niepce la Royne d'Escosse, sous couleur de laquelle, ils s'entremettent maintenant au Gouvernement du Royaume de France [...] et mesmes en temps de Paix, es lieux publiques, [ont] continué de s'attribuer les armes et tiltre de ces Royaumes d'Angleterre et Irlande, au nom de la Royne leur niepce, outre beaucoup d'autres tres-grands reproches, mesmes (comme il a esté par plusieurs, et pourtant vraysemblablement dit et advoué) sans l'advis des Princes du Sang Royal et autres grans personages, et sages Conseillers, et de longue main experimentez aux affaires dudit Royaume.

Elizabeth reformule une partie des griefs des malcontents français contre les Guises : monopolisation du pouvoir aux dépens des princes du sang, abus de la jeunesse du roi, ambition démesurée¹⁶⁵. Bien renseignée sur le climat du royaume du Valois¹⁶⁶, elle

162. *Ibid.*

163. Lettre du 12 mars 1560 déjà citée.

164. *Mémoires de Condé*, éd. citée, t. 1, p. 529-532 ; Monluc et de Seure adressent à Elizabeth des remontrances, point par point, en s'étonnant qu'elle se mêle du « gouvernement des affaires de France » (BnF, Clairambault 295, p. 505-509).

165. Paraît en France avant la conjuration d'Amboise : *Les Estats de France opprimez par la tyrannie de ceux de Guise. Au Roy leur souverain seigneur*, s.l., [1560] auquel font suite de nombreux autres écrits, analysés par Arlette Jouanna dans *Le Devoir de révolte...*, *op. cit.*

166. Richard Wernham (*The Making of Elizabethan Policy...*, *op. cit.*, p. 1-22) rappelle bien qu'Elizabeth s'informe beaucoup auprès des ambassadeurs, courtisans et marchands londoniens.

exploite la faiblesse de la légitimité des Guises et les problèmes confessionnels et économiques de la fille aînée de l'Église. Elle a certainement d'autant plus d'assurance pour soutenir la Congrégation que François II n'a pas, parmi les souverains chrétiens, la même stature qu'a pu avoir Henri II. On voit donc se manifester un conflit franco-anglais qui se mêle à la situation écossaise pour en dépasser les enjeux. C'est aussi comme une formidable mutation de la Fortune qui permet à Elizabeth de s'en prendre à la légitimité du gouvernement français alors qu'un an auparavant, Henri II tentait de la faire déclarer illégitime par le pape. La réponse du roi de France est transmise par le chevalier de Seure : l'envoi de troupes en Écosse ne menace pas la paix, les causes sont notoires et n'ont pas à être justifiées, et personne ne voudrait dans la Chrétienté qu'on se mêle de son gouvernement, d'autant plus que le roi n'est plus en minorité et qu'il prend conseil de princes déjà écoutés par le feu roi. Le mariage entre Marie Stuart et François a été contracté avec le consentement des trois états. Il n'y a aucun projet pour envahir l'Angleterre et Elizabeth I^{re} ne peut commander au roi « ores qu'elle l'eust subjugué et mis si bas, qu'elle peut disposer a sa volonté de la vie et des biens... »¹⁶⁷.

Cette proclamation du 24 mars ne marque pas une rupture dans les contacts franco-anglais, bien au contraire. Il y a deux facteurs essentiels qui expliquent le début de véritables négociations. Le premier tient au fait que ni la France ni l'Angleterre ne souhaitaient déclencher une guerre directe, or elles sont devenues les deux protagonistes principaux. Le deuxième est une conséquence de la conjuration d'Amboise : gérer la crise intérieure française est une priorité ; entamer des négociations permet de gagner du temps et au mieux d'obtenir le désengagement anglais en Écosse.

L'impasse des négociations

Le mois de mars voit s'établir une nouvelle dynamique de négociations. Jusqu'ici, les ambassadeurs permanents avaient eu le rôle principal d'intermédiaire et les rencontres ont visé *de facto* une neutralisation de l'adversaire¹⁶⁸. Derrière des propositions désormais claires émanant de chaque partie, des hommes disposent de pouvoirs de négociations. Les revendications anglaises sont désormais bien établies. Au nom de la « bonne amitié » et de la paix, Elizabeth demande tout d'abord que les roi et reine de France ne portent plus les armes d'Angleterre ; puis, que les « libertés » de la noblesse écossaise ne soient plus brimées ; ensuite, que la France cesse ses préparatifs militaires ; enfin, Elizabeth fera alors de même et délivrera des sauf-conduits aux troupes françaises et mettra des vaisseaux à leur disposition pour rentrer en France¹⁶⁹. Elle permet également à Marie de Guise de traiter directement avec le duc de Norfolk¹⁷⁰, alors que le 29 mars, le traité de Berwick est confirmé entre la Congrégation et l'Angleterre¹⁷¹.

Côté français, l'évêque de Valence se rend à Londres. Les cadres de sa mission sont précisés avant son départ : François II veut accorder un pardon aux rebelles qui rentreraient

167. Remontrances présentées à la reine d'Angleterre (*Mémoires de Condé*, éd. citée, t. 1, p. 533-539). Le cardinal de Lorraine souhaite les voir affichées en Bretagne, comme il le demande au duc d'Étampes, Jean de Brosse, à la mi-mai (BnF, N.a.f. 6011, f^o 6).

168. Charles Giry-Deloison souligne qu'après Henry VIII, les souverains anglais ne rencontrent plus les princes étrangers : « La diplomatie anglaise. 1485-1603 », dans *L'Invention de la diplomatie au Moyen Âge-Temps modernes*, L. Bély dir., Paris, 1998, p. 115-124.

169. Demandes à remettre à l'ambassadeur de Seure, 6 mars 1560 (CSP, t. 2, n^o 821).

170. Marie de Guise au duc de Norfolk, Édimbourg, 17 mars 1560 (CSP, t. 2, n^o 870) ; le duc de Norfolk à Marie de Guise, 21 mars 1560 (CSP, t. 2, n^o 884).

171. Confirmation du traité de Berwick, 29 mars 1560 (CSP, t. 2, n^o 922).

dans le droit chemin. En cas de succès, il est disposé à faire revenir en France la plupart de ses forces stationnées en Écosse. L'Aubespine est – avec l'évêque d'Amiens et La Brosse, « bons personnages a nous seurs et feables. » – et il reçoit le pouvoir de traiter directement avec Elizabeth¹⁷², car les hostilités s'intensifient sur les *Borders*, comme l'annonce le seigneur de Glajon à Philippe II. Il s'entretient avec la reine et rencontre peu de succès sur la demande espagnole de faire suspendre les armes ; elle serait restée muette quant à une possible intervention de forces espagnoles en Écosse, « elle se commençoit a lasser de la longue communication, laquelle avoit duré environ heure et demie »¹⁷³. Elle avoue quelques jours plus tard qu'elle ne peut avoir de suspicion envers les troupes de Philippe II, puisque son argument principal envers l'Espagne est que les Français sont allés jusqu'à susciter la rébellion en Écosse pour y envoyer des hommes afin d'envahir l'Angleterre¹⁷⁴. Et la proposition du roi catholique se précise. Il estime que la Congrégation doit être écrasée avec sept mille hommes au maximum, trois mille Espagnols devant s'ajouter à quatre mille soldats français¹⁷⁵. La gouvernante des Pays-Bas peut mettre à disposition ses vaisseaux pour le transport des troupes mais il faut veiller aux dispositions à prendre pour ne pas que la France se rende maîtresse de la mer. Accueillie favorablement par François II et les Guises, l'aide espagnole ne prend pas consistance. Au mois d'avril, malgré la venue à la cour de Garcilaso de la Vega, le cardinal de Lorraine désespère. D'après Throckmorton, il pense que Philippe II a trop de dettes, et qu'il est occupé par le siège de Tripoli¹⁷⁶. Il comprend que le roi d'Espagne espère faire reculer Elizabeth sans bourse délier. Regarder vers Rome n'apporte toujours pas davantage de solution. Les instructions pour Gualtieri, le nonce en France, sont claires : le pape souhaite traiter avec la reine d'Angleterre, qui risque de voir le concile agir contre elle en cas d'obstination de sa part. Gualtieri doit montrer à François II la compassion du Saint-Siège, sans entamer de négociations hasardeuses¹⁷⁷.

Les troupes de la Congrégation arrivent devant les fortifications de Leith à la fin du mois de mars. Monluc rencontre les *leaders* dans leur camp au mois d'avril ; ils n'accordent pas foi aux promesses de pardon qui viennent de Marie de Guise et cessent les discussions¹⁷⁸. Le rapport de l'évêque de Valence éclaire précisément le cercle vicieux installé dans les négociations¹⁷⁹. Les *lords* n'admettent pas que la reine fasse la guerre

172. Extraits des instructions pour Monluc, 25 mars 1560 (*CSP*, t. 2, n° 898) ; lettre des Guises du 31 mars ; commission de François II et Marie Stuart aux évêques de Valence et d'Amiens et à M. de La Brosse, Amboise, 1^{er} avril 1560 (*A Full View...*, t. 1, p. 397).

173. Glajon à Philippe II, Londres, 7 avril 1560 (*AAE*, t. XXI ; *Relations...*, t. 2, p. 98-104).

174. Glajon à Philippe II, Londres, 10 avril 1560 (*AAE*, t. XXI ; *Relations...*, t. 2, p. 104-112) ; réponse d'Elizabeth à l'ambassadeur espagnol, 11 avril 1560 (*CSP*, t. 2, n° 984). D'après la duchesse de Parme, elle a pour première condition la restitution de Calais et Cecil aurait enjoint les Anglais à quitter les Pays-Bas en avril (*Relations...*, t. 2, p. 118-121).

175. Le duc d'Albe à Antoine Perrenot, 20 mars 1560, et instruction pour le seigneur de Glajon, Bruxelles, 27 mars 1560 (*Relations...*, t. 2, p. 74-82 et 83-97).

176. Dépêche (chiffrée) de Throckmorton à Elizabeth, Amboise, 25 avril 1560 (*CSP*, t. 2, n° 1066) ; confirmation dans son autre dépêche chiffrée du 28 avril (*CSP*, t. 2, n° 1082).

177. Instructions pour Gualtieri, évêque de Viterbe et nonce en France, Rome, 15 mai 1560 (*Papal Negotiations...*, éd. citée, p. 45-46) ; Philibert Babou (ambassadeur à Rome) à François II, Rome, 27 mai 1560 (BnF, V^c Colbert, vol. 343, p. 476-477 ; *Papal Negotiations...*, éd. citée, p. 46-47).

178. Les *Lords of the Congregation* à la reine d'Angleterre, 23 avril 1560 (*CSP*, t. 2, n° 1081) ; les mêmes à Marie Stuart, camp près de Leith, 28 avril 1560 (*CSP*, t. 2, n° 1089).

179. Récit de la mission de Jean de Monluc en Angleterre et en Écosse (pièce envoyée à l'évêque de Limoges ; *Négociations...*, p. 392-414). L'ensemble des propositions françaises – dont l'acceptation du pardon général et de la conservation des lois et coutumes du royaume à condition que les *lords* déposent les armes et reconnaissent la régente – est envoyé par le cardinal de Lorraine au mois de mai (*CSP*, t. 3 (1560-1561), n° 124).

sans leur consentement, ce à quoi Monluc réplique « que le principal point de l'homme maige que le subject fait au souverain, c'est d'estre à lui seul et de ne s'obliger à aultre prince estranger sans son sceu et consentement ». Ajoutant que la régente ne peut affaiblir ses forces ni détruire les fortifications alors que près de quinze mille Anglais sont « en ligue avec les Escossois », il se voit répondre que lesdites fortifications et les renforts français arrivés au mois de septembre leur ont « donné soupçon ». Leur avantage existe sur le terrain et dans les esprits. C'est près de Leith, le 27 avril, que la *Congregation's Third Band* voit le jour. C'est un succès par le nombre de signatures enregistrées et la qualité des souscripteurs. Certains sont catholiques ; le comte d'Huntly lui-même change de camp¹⁸⁰. Les objectifs de la Congrégation sont la réforme religieuse, l'obtention du retrait des forces françaises et du gouvernement « étranger », tout en reconnaissant toujours Marie Stuart *Queen of Scots*.

Si François II poursuit dans la logique de la multiplication des émissaires et envoie Charles de La Rochefoucauld, comte de Randan¹⁸¹, à Londres, pour traiter « par voire amiable » au sujet des « differendz survenuz pardela »¹⁸², ce n'est pas pour apporter des propositions neuves mais pour éviter encore et toujours une guerre avec l'Angleterre. Les oncles du roi de France, avec le ton optimiste de leur lettre écrite à l'évêque de Limoges, veulent figer l'avenir de l'Écosse, en écrivant que :

Les escossois sont quasi d'accord avec nous et n'y a que deux poincts qui restent : l'un qu'ils habandonnent l'alliance des Anglois, et l'aultre qu'ils vivent en la foy et la religion qu'ils souloient¹⁸³.

Elizabeth envoie Lord Grey¹⁸⁴ et son armée – six mille fantassins et mille deux cents cavaliers – rejoignent les troupes de la Congrégation devant Leith ; la jonction est faite au mois d'avril, au moment où Throckmorton s'émeut des rumeurs attribuant aux Guises le dessein de faire empoisonner Elizabeth par un Italien¹⁸⁵. La France ne tente-t-elle donc qu'une temporisation diplomatique jusqu'à l'envoi de nouvelles troupes françaises ? Devant un tel désir – appuyé par Catherine de Médicis¹⁸⁶ – de maintenir un lien diplomatique, les motivations ne sont certainement pas que tactiques. La puissance des mots et de la rhétorique est jugée telle que l'adversaire peut retrouver l'entendement. Il faut inlassablement négocier avec la reine d'Angleterre, la persuader de retirer ses hommes. Les rebelles sont en train de perdre leur âme qui choit vers des prêcheurs hérétiques mais Dieu peut encore leur venir en aide. Il ne faudrait pas négliger cette culture humaniste de la diplomatie et de l'art oratoire que l'historiographie oublie parfois à l'égard des Guises ou, plus, généralement, de l'entourage de François II. Ce qui nous apparaît comme une course

180. Pamela Ritchie, *Mary of Guise...*, *op. cit.*, chap. 8.

181. Déjà apprécié d'Henri II et des Guises, il est fait chevalier de l'Ordre du roi à Poissy le 29 septembre 1560 avec, entre autres, le vicomte de Martigues (BnF, Fr. 3159, f° 4).

182. François II à la reine d'Angleterre, Chenonceau, 2 mai 1560 (*A Full View...*, t. 1, p. 419).

183. Les Guises à Sébastien de L'Aubespine, Loches, 21 mai 1560 (*Négociations...*, p. 386).

184. Nommé gardien de la frontière avec l'Écosse au mois de décembre (il a été fait prisonnier en défendant Calais en 1558).

185. Dépêche entièrement chiffrée de Throckmorton à Elizabeth, Amboise, 25 avril 1560 (*CSP*, t. 2, n° 1066) et confirmée le 28 avril (*CSP*, t. 2, n° 1084). Perdurent toute l'année les bruits d'une « conjuration secrète en Angleterre contre la personne de la Roïne, dont l'on asseuroit les François estre particippans et autheurs », comme le rapporte l'ambassadeur en Espagne à François II, le 31 août (« Dépêches de Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II », dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1899-1900, t. 13, p. 598-602).

186. Elle écrit à Elizabeth une lettre de créance pour l'évêque de Valence en mars (*Lettres de Catherine de Médicis*, H. de La Ferrière (éd.), Paris, 1880, t. 1, p. 132).

en avant traduit aussi l'impossibilité de la monarchie française de concevoir la perte de l'Écosse et une réforme religieuse hors du cadre catholique. C'est pourquoi le combat est pluridimensionnel¹⁸⁷ : les armes peuvent soit infléchir un rapport de force favorisant des négociations acceptables, soit en finir dans la violence expiatoire avec la Congrégation.

« Nous ne perdons point de temps à faire avancer l'armée du roy »¹⁸⁸

Le projet d'une nouvelle expédition – militaire – en Écosse n'a jamais été abandonné. François II et ses oncles assurent leur sœur des efforts consentis pour préparer l'armée qui sera prête au plus tard au mois de juillet. En attendant, ils lui font parvenir de l'argent depuis les Flandres¹⁸⁹. Marie de Guise et cinq mille gens de pied ne contrôlent plus guère que Leith où sont Jacques de La Brosse et Sébastien de Luxembourg ; la régente occupe le château d'Édimbourg alors que le conseil protestant de la ville s'impose. Elle en appelle régulièrement à ses frères en ces termes :

Beaucoup de gens désireux de se joindre à nous entrent en grand soupçon que le secours ne viendra pas ou que ce sera après que l'on aura laissé perdre nos soldats, qui serait la plus grande honte qu'il adveint jamais¹⁹⁰.

Leith fait désormais l'objet d'un blocus anglais et d'assauts terrestres répétés¹⁹¹, épisode connu sous le nom du « siège de Leith », dont La Brosse couche le récit par écrit¹⁹². Ce dernier garde espoir en jugeant probable que les *lords* vont se lasser de la guerre car elle ruine leurs domaines, et que leur accord avec l'Angleterre est précaire. Sébastien de Luxembourg souhaiterait quitter les remparts pour battre les ennemis en rase campagne (il y a au total sept sorties françaises face à un duc de Norfolk déterminé)¹⁹³.

L'envergure du projet est plus importante que celle de l'expédition préparée au mois de décembre. L'amiral de Coligny (1519-1572), que l'historiographie considère comme un farouche opposant aux Guises, est mobilisé. Déjà, le 1^{er} mars, il exprime sa bonne volonté au connétable de Montmorency. Méfiant à l'égard d'Elizabeth qui « veoit une bonne occasion se presenter de pouvoir joindre les deulx royaulmes a sa devotion », il conclut : « Voila pourquoy nous ne nous devons pas endormyr [...] Et pour ceste occasion fait-on les preparatifs pour equipper vint et quatre navires et vivres pour dix mil bouches »¹⁹⁴. L'historienne Shimizu propose l'explication suivante : Coligny souhaite rehausser son prestige militaire en s'investissant – en tant qu'amiral – à la préparation

187. Conception bien exprimée par le duc de Guise et le cardinal de Lorraine à leur sœur dans leur lettre du 31 mars 1560.

188. Lettre du 31 mars 1560.

189. *Ibid.* Le 11 avril, ils l'avertissent qu'ont été expédiés six mille livres et vingt barils de poudre et que le capitaine Chaperon part avec la somme de quatre mille écus, selon les instructions de François II (*CSP*, t. 2, n° 987).

190. 26 mai 1560 (AAE, t. XV, f° 103.) À Leith, Sébastien de Luxembourg commande les soldats français alors qu'Oisel reste le chef de l'armée de la régente et La Brosse est le gouverneur.

191. Rapport d'un agent français aux Guises, Montreuil-sur-Mer, 13 mai 1560 (*Négociations...*, p. 373). Il évoque une heureuse sortie des assiégés (faisant perdre mille cinq cents hommes aux ennemis selon lui) et la belle conduite du vicomte de Martigues.

192. Le « journal » de La Brosse (AAE, t. XV, f° 154-182) ; édition dans *Two missions of Jacques de la Brosse : An Account of the Affairs of Scotland in the year 1543 and the Journal of the Siege de Leith, 1560*, Édimbourg, 1942.

193. Le duc de Norfolk au Conseil, 19 mai 1560 (*CSP*, t. 3, n° 110).

194. Coligny à Anne de Montmorency, Amboise, 1^{er} mars 1560 (BnF, Fr. 3157, f° 28).

d'une guerre qu'il juge inévitable contre l'Angleterre¹⁹⁵. Les navires sont préparés en fonction d'un plan prévoyant deux itinéraires : l'un, au départ des ports bretons, doit rejoindre l'Écosse par la mer d'Irlande ; l'autre, à partir de la Normandie, doit rejoindre Leith¹⁹⁶. En avril, un autre Guise, François – grand prieur et général des galères – reçoit la mission de préparer dix de ses bâtiments du Levant pour les joindre à la marine du Ponant, dans un délai qui ne peut être plus court que six à huit semaines¹⁹⁷. Les Guises comptent bien mobiliser les ressources de la Normandie pour équiper les vaisseaux¹⁹⁸. Il ne faut pas oublier qu'ils y sont puissants. René est marquis d'Elbeuf ; Anne d'Este, épouse de François de Guise, est comtesse de Gisors et administre les trois vicomtés de Bayeux, Caen et Falaise. Le cardinal de Lorraine est abbé de Fécamp et Louis, cardinal de Guise, est abbé de Bec¹⁹⁹. L'immense effort engagé coûte cher. L'« extraordinaire » des dépenses de la marine du Ponant s'éleva à 460 367 livres pour l'année 1560. Le montant brut est colossal, mais il tranche aussi avec les 28 574 livres de l'année 1561 et les 26 884 livres de 1562²⁰⁰. L'Angleterre, quant à elle, aurait engagé plus de 130 000 livres sterling entre décembre 1559 et juillet 1560, alors que le revenu annuel du trésor est de 200 000 livres. Sur une année complète, de septembre 1559 à septembre 1560, c'est plus de 284 000 livres engagées, contre 52 000 l'année précédente²⁰¹.

Les préparatifs s'effectuent sans l'aide de l'Espagne. La duchesse de Parme n'est guère favorable à une entreprise qui pourrait menacer les Pays-Bas, d'autant plus que « ceulx de Guyse sont peu aymés », et le royaume d'Écosse devrait être gouverné par des Écossais²⁰². Sébastien de L'Aubespine traduit son sentiment : certes, Philippe II renouvelle ses propositions, mais elles risquent de devenir lettre morte car il est pleinement investi dans un conflit contre « le Turcq » à propos des îles Gelves (Djerba)²⁰³. Le cardinal de Lorraine en fait directement l'expérience avec l'attitude de Thomas Perrenot :

195. Junko Shimizu, *Conflict of loyalties. Politics and Religion in the career of Gaspard de Coligny, admiral of France, 1519-1572*, Genève, 1970, p. 35. Coligny démissionne de son poste de gouverneur de Picardie en janvier, espérant qu'il soit donné à Condé. Il est possible qu'il souhaite ainsi devancer une tactique des Guises (ne pas financer les fortifications de Picardie afin de le discréditer). Or les oncles de Marie Stuart attribuent le gouvernement au maréchal de Brissac.

196. Voir en particulier : BnF, Fr. 15871, et les compléments apportés par Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, Paris, 1906-1909, t. 4, p. 25-30.

197. Lenzi au cardinal Borromée, 17 avril 1560 (*Correspondance des nonces en France...*, éd. citée, p. 232) ; Throckmorton à sa reine, Amboise, 25 avril 1560 (*CSP*, t. 2, n° 1066) ; extrait des comptes des trésoriers du Levant (BnF, Fr. 17329, f° 196) ; le grand prieur à son frère le cardinal de Lorraine, Lyon, 5 mai 1560 (BnF, N.a.f. 5850, f° 7).

198. Un compte des dépenses et recettes du ravitaillement de l'armée en Normandie est conservé (BnF, Fr. 3174) ; le montant des achats se monte à plus de 160 000 livres. Coligny en profite pour vendre un navire au roi. Des détails sont contenus dans un rapport d'un espion anglais du 23 mai (CSP, t. 3, n° 120).

199. Sur l'implantation des Guises en Normandie, voir Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion. The Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, 1998.

200. Dépenses des années 1560-1562 (BnF, Fr. 17329, f° 104-111). Pour l'« extraordinaire » de la marine du Levant : 28 078 livres (1560), 26 855 livres (1561) et 24 561 livres (1562).

201. *CSP*, t. 3, préface, p. IX ; Michel Duchein, *Elisabeth I^{re} d'Angleterre...*, op. cit., p. 243.

202. Marguerite d'Autriche aux seigneurs de Glajon et d'Aquila, 15 mai 1560 (AAE, t. XXI ; *Relations...*, t. 2, p. 136-140). À Bruxelles, le sieur de La Forest ne parvient pas à la rassurer quant aux intentions françaises. La suspicion de la duchesse ressort aussi dans les lettres éditées dans les *Papiers d'État du cardinal de Gramelle*, Ch. Weiss (éd.), Paris, 1846, t. 6.

203. L'évêque de Limoges aux cardinal de Lorraine et duc de Guise, Tolède, 20 mai, 2 et 7 juin 1560 (BnF, Fr. 15874, f° 19, 36 et 40). L'historien Geoffrey Parker estime que Philippe II perd sa meilleure chance « d'apprivoiser » l'Angleterre et il « neglected English affairs while he fought the Turks » (*The Grand Strategy of Philip II*, New Haven et Londres, 1998, p. 153).

la belle gallanterie de cest ambassadeur qui est icy, lequel va tousjours continuant de faire si mauvais offices que nous vous respondons [mais] estions certains que le Roy [Philippe II], son Maître, ne luy avoit donné charge de tenir ce langage...²⁰⁴

Cette distance que prend le roi d'Espagne n'est pas sans liens avec son mécontentement à propos du manque de rigueur contre les protestants depuis le mois de mars²⁰⁵ (édit d'Amboise, édit de Loches) et de l'intention de François II de convoquer un « concile national ». Il ne sait peut-être pas non plus trop à quoi s'en tenir avec la France, l'évêque d'Aquila estimant que Monluc veut à terme envahir l'Angleterre par l'Écosse et que le chevalier de Seure souhaite une alliance avec Elizabeth²⁰⁶.

À cela s'ajoute le contexte de fragilisation des Guises depuis la conjuration d'Amboise et les difficultés financières. Des troubles naissent en Bretagne et le duc d'Étampes, Jean de Brosse, doit rapidement apaiser le climat²⁰⁷. Les marchands bretons sont frileux car ils craignent les pertes d'argent et de matériel en cas de guerre contre l'Angleterre²⁰⁸. La situation n'est guère plus encourageante en Normandie, où Coligny doit donner l'ordre au capitaine Louis de Berre de se saisir de navires marchands et de composer avec les bourgeois du Havre pour payer les soldes et appointements²⁰⁹. Enfin, Castelnau rapporte dans ses mémoires que l'expédition des dix navires du grand prieur passe le détroit de Gibraltar puis s'arrête « a une infinité de rafraichissemens, et semblablement auprès du roy de Portugal dom Sebastien, pour lors jeune enfant... » avant d'essayer une tempête. C'est tardivement, durant l'été, que

estans arrivées [à Nantes], je fus envoyé vers le roy François second, pour sçavoir ce qu'il luy plairoit que fissent lesdictes galeres, et si elles prendroit la route d'Escosse, et demander de l'argent pour les faire partir. Mais, arrivant à la Cour, je trouvay que la composition estoit faite en Escosse, et le Petitlit [Leith] rendu au mois de juillet 1560²¹⁰.

La fin de la « protection » française

Le 6 juillet 1560 est signé le traité d'Édimbourg qui met fin à l'*Auld Alliance*. Il est l'aboutissement de l'ascendance politique et militaire de la Congrégation mais la mort de Marie de Guise le 11 juin en a accéléré la signature, tout comme les tempêtes dans la Manche – qui joueront un rôle fameux contre l'Invincible Armada en 1588...

Dès le début du mois de juin, les assiégés en viennent à refaire tous les jours de nouvelles tranchées tout en gardant le contrôle de la ville²¹¹. La régente, dont la santé se dégrade depuis plusieurs mois à cause d'une hydropisie à la jambe et d'un récent accès

204. Minute de la lettre des Guises à l'ambassadeur en Espagne, Blois, 8 juin 1560 (BnF, Fr. 15874, f° 51 ; celle de François II, de même nature, au f° 53).

205. Il y a peut-être une collusion entre l'Espagne et l'Angleterre au mois de juin, qui s'effectue entre les ambassadeurs Chantonnay et Throckmorton (AAE, t. XXI, f° 111).

206. D'après l'évêque d'Arras, Londres, 13 juin (*Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre...*, éd. citée, t. 2, p. 454-456).

207. Throckmorton à Elizabeth, Amboise, 3 mai 1560 (CSP, t. 3, n° 16).

208. Le lieutenant général en Bretagne (en l'absence du duc d'Étampes) Bouillé au duc d'Étampes, Quimperlé, 1^{er} juin 1560 (BnF, Fr. 15641, f° 67). Il ajoute que parmi les marchands, il « n'y en a pas un qui [...] croy aussy que le roy ne voudroyt faire sy grandes depansses qui faudroyt pour l'entretienement d'icelles... ».

209. Lettres de Coligny écrites du Havre le 4 juillet 1560, citées par Georges Fournier, *Hydrographie*, Paris, 1667, p. 250.

210. Michel de Castelnau, *Mémoires*, Michaud et Poujoulat éd., Paris, t. 8, p. 428-429.

211. Chantonnay à la duchesse de Parme, Saint-Léger, 27 juin 1560 (AAE, t. XXI, f° 107).

de fièvre²¹², décède dans la nuit du 10 au 11 juin, après que Lord Grey lui a refusé une aide médicale. Sur la plage et par un banquet entre les chefs ennemis, s'ouvre le 17 juin une conférence de paix, menée du côté français par Monluc et Randan. Pour éviter une déroute militaire certaine « dans le xv^e de juillet », ils acceptent de repartir avec les trois mille soldats de Leith. Ils veulent accentuer leurs efforts pour obtenir la rupture de l'alliance anglo-écossaise, point sur lequel Cecil ne transige pas.

Nous voyant reduits a telle extremité, que necessairement il falloit faire une telle quelle paix ou voir perdre devant nos yeux quatre mil [trois mille en réalité] hommes et un royaume qui n'eust esté jamais recouvert sans la ruine et desolation de celluy de France²¹³

expliquent les plénipotentiaires pour justifier auprès de la reine mère la signature qu'ils ont apposée – avec celle de Cecil et Wotton – au bas du traité d'Édimbourg, trois jours plus tôt. Ce traité reprend les clauses du traité du Cateau-Cambrésis et demande le retrait des armées étrangères du territoire écossais. Une convention règle le retrait des troupes anglaises et françaises sous l'égide d'une commission de gentilshommes. Les soldats français quittent l'Écosse en embarquant du « Petit-Lict » à la mi-juillet sur des navires anglais²¹⁴. Seules deux garnisons restent stationnées, à Dunbar et Inchkeith. Les fortifications entreprises à Leith seront détruites²¹⁵. Une amnistie générale est proclamée pour les actes commis entre le 10 mars 1559 et le 1^{er} août 1560. Les trois états éliront un conseil de gouvernement dont sept membres devront être désignés par Marie Stuart. Les roi et reine de France et d'Écosse doivent abandonner le port des armes d'Angleterre (article 5). Le cardinal de Lorraine avertit son frère, le général des galères, que

comme il est d'accord avec les Anglois et les Escossois, et pour ce, rencontrant de leurs navires, vous ne leur ferez riens ny entreprendrez aucunement de les offenser ; seulement je vous prie mectre peyne de vous en venir, et l'on donnera ordre de vous faire advertir, le long de la coste de Bretagne, de ce que vous aurez a faire et du lieu ou vous devrez arrester.²¹⁶

L'histoire du traité ne s'arrête pas là. Ses articles sont très mal reçus à la cour de France et François II se plaint des « dures et intolérables conditions auxquelles, pour le repos de la chrétienté, et bien et tranquillité de mon royaume et de mes subjects, je me suis accomodé... », et fait savoir à son ambassadeur en Espagne qu'il faut en réalité un concile général, dont le lieu doit être choisi par l'empereur, pour discuter des maux de la Chrétienté²¹⁷. C'est une manière de faire savoir à Philippe II que le traité d'Édimbourg n'est pas une fin en soi mais un expédient avant de réfléchir en profondeur à la division religieuse ; le cardinal de Lorraine se dit prêt à y consacrer sa vie²¹⁸. Le mieux serait même de ne pas avoir à ratifier le traité et de faire traîner en longueur son

212. Marie de Guise à Clutin d'Oisel et La Brosse, 29 [avril] 1560 (CSP, t. 2, n° 1093) et à La Brosse seul, 31 mai 1560 (AAE, t. XV, f° 106).

213. Monluc et Randan à Catherine de Médicis, Édimbourg, 9 juillet 1560 (*Négociations...*, p. 423-424).

214. Ils arrivent à Calais début août ; Jean de Monluc, Nicolas de Pellevé et Charles de La Rochefoucauld rentrent par l'Angleterre et apportent le traité de paix, selon la lettre du cardinal de Lorraine à François de Noailles, Fontainebleau, 5 août 1560 (AAE, Correspondance politique, Venise, t. XVIII, f° 237).

215. Sur la destruction des fortifications, voir *Calendar of State Papers, relating to Scotland and Mary Queen of Scots*, éd. citée, t. 1, p. 449 sq.

216. Le cardinal de Lorraine à son frère le grand prieur, Fontainebleau, 3 août 1560 (BnF, Fr. 6620, f° 113).

217. François II à son ambassadeur en Espagne, 27 juillet 1560 (BnF, N.a.f. 1234, f° 205).

218. Charles de Lorraine à Philippe II, Fontainebleau, 3 août 1560 (BnF, Fr. 15874, f° 98).

application. Le roi et ses oncles tentent de tirer parti de ce qui se déroule en Écosse au mois d'août.

Les trois états se sont assemblés rapidement, dès le 9 août, au point de surprendre l'ambassadeur anglais²¹⁹. Le 24 août, vingt-quatre Écossais sont élus par le parlement pour former un gouvernement en l'absence de Marie Stuart, sans attendre d'instructions de sa part²²⁰. Les trois états débent dans le même temps l'entérinement de réformes religieuses, telles l'abolition des excommunications et des prières des saints, « qu'il ne se dira point de messe en ce royaume », et la non reconnaissance de l'autorité papale²²¹. Ils n'attendent donc pas l'accord des deux souverains. James Sandilands, prieur de l'ordre de *Saint John*, est envoyé en France. Il vient déclarer de la part des états et sujets d'Écosse « le très-humble et deu service et obéissance » à leurs souverains mais aussi requérir la signature du traité du 6 juillet²²². François II fait mettre par écrit les objections à faire contre l'exécution du traité si l'ambassadeur d'Angleterre le demande²²³. À la cour, Throckmorton a bien du mal à rencontrer le roi pour qu'il appose sa signature. Il n'arrive pas à obtenir une réponse lors du colloque de Poissy ; il insiste car il a une commission de sa « Maîtresse »²²⁴. Le rendez-vous est fixé le 15 septembre. Parmi les éminentes personnes qui entourent le roi se trouvent la reine mère, Marie Stuart, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, le chancelier Michel de L'Hospital ainsi que Nicolas de Pellevé et Jacques de La Brosse. Monluc et Randon sont absents : « auteurs » du traité, ils sont désavoués alors que ceux-là incarnent la résistance française à Leith. La France ne signera pas, pour des raisons juridiques et politiques. L'Hospital expose les premières : les conventions écossaises et l'accord franco-anglais ne faisant qu'un seul acte, tout doit être signé en même temps, or les troubles continuent en Écosse. Le cardinal de Lorraine prend la parole pour en faire, une nouvelle fois, une question de légitimité. François II ne peut signer car lesdits *lords* ont refusé et refusent d'obéir à leurs souverains. L'ambassadeur anglais demande alors une réponse écrite pour la transmettre à Elizabeth²²⁵.

De facto, le traité entérine la défaite militaire française et écarte le système de gouvernement par une régence. Mais les décisions du mois d'août sont pour François II une complète atteinte à la souveraineté royale. Son refus s'intègre dans une opposition globale à toute autre source de légitimité gouvernementale, qui plus est lorsque le conseil est formé « d'anciens rebelles » et que le parlement entame une réforme religieuse anticatholique acceptant la *Confessio Scotica* de vingt-cinq articles préparée notamment par

219. Keith Brown, « The Reformation Parliament », dans *Parliament and Politics in Scotland...*, éd. citée, p. 203-231.

220. La liste des membres élus au Conseil est envoyée à François II ; parmi les vingt-quatre signatures, celles de « James, duc de Chastelherault », « James, conte d'Arran » et « James Stewart » (*Négociations...*, p. 464-466).

221. Dans les papiers de Sébastien de L'Aubespine se trouve un « Sommaire des articles accordés et arrestés au parlement d'Escosse » qui reprend une partie de la *Scots Confession* (*Négociations...*, p. 466-468).

222. Double en français des lettres patentes apportées par le chevalier de Saint Jean, datée du 17 août 1560 (BnF, Fr. 6612, f° 17).

223. *Négociations...*, p. 475-477. François II conteste surtout la « qualité » des personnages choisis pour le conseil écossais, la forme de la lettre de la ratification du traité que lui ont envoyée les trois états ainsi que les relations diplomatiques que maintient le conseil d'Écosse avec la reine d'Angleterre.

224. Throckmorton au cardinal de Lorraine, Melun, 1^{er} septembre 1560 (*Le XVI^e siècle et les Valois...*, éd. citée, p. 41).

225. Throckmorton à Elizabeth, Poissy, 17 septembre 1560 (*CSP*, t. 3, n° 534 et 553). Réponse écrite donnée par L'Aubespine dans un courrier à l'ambassadeur anglais quelques jours plus tard (*Le XVI^e siècle et les Valois...*, éd. citée, p. 42-43).

John Knox²²⁶. On comprend mieux encore pourquoi le roi poursuit son appel à la réunion d'un concile général pour la Chrétienté²²⁷. Il fait part de sa colère à Sébastien de L'Aubespine, et en conclut : « je ne me sens point obligé de leur rien observer de ma part »²²⁸. Lorsque s'achève la mission du prieur de Saint Jean, François II écrit une lettre aux états d'Écosse qui se sont « grandement oubliez » ; il leur députe « deux bons et notables personnaiges, nos depputez, pour faire assembler légitimement le parlement » et pour résoudre ce qui sera raisonnable²²⁹. François II considère ces actes – ainsi que le renouvellement de la *league* entre l'Écosse et l'Angleterre en septembre – comme un crime de lèse-majesté portant atteinte évidemment à Dieu mais aussi au peuple écossais, majoritairement encore catholique en 1560. Le parlement s'apprêterait donc, tel un faux prophète, à tromper les sujets du prince. Il est évident alors que François II ne donne pas suite à la demande, provenant des états d'Écosse, de considérer son intérêt à ce que la reine d'Angleterre prenne le comte d'Arran pour mari²³⁰, d'autant plus que lors de la préparation des états généraux dans le Poitou au mois d'octobre, une requête de huguenots de Châtellerauld est rédigée pour être présentée au roi afin qu'il cesse les persécutions contre les réformés en France²³¹. Cette « audace » irrite le gouvernement et renforce ses soupçons envers l'ancien duc de Châtellerauld qui est jugé en partie responsable de l'excitation du peuple²³².

François II décède le 5 décembre sans avoir signé le traité, et l'*Auld Alliance* s'éloigne définitivement. Marie Stuart n'est plus reine de France et ses oncles doivent laisser la direction des affaires du royaume à Catherine de Médicis, très frileuse envers toute aventure outre-Manche, et qui cherche à rassurer « Messieurs des trois états » en leur dépêchant Gilles de Noailles²³³, et en remplaçant le chevalier de Seure par Paul de Foix à Londres. La recomposition des rapports de force laisse une mince marge de manœuvre aux Guises qui deviennent, en quelque sorte, le dernier lien politique et parental entre la France et l'Écosse. Une semaine après la mort de son neveu, le duc de Guise exploite lui-même son éloignement du cœur de l'État en mesurant le crédit dont il jouit, comme le rapporte Brantôme.

226. Cf. la notice « Scots Confession » de Peter Hazlett dans *Dictionary of Scottish Church History & Theology...*, op. cit., p. 751-752 ; John Owen, « The angel of the great counsel of God and the Christology of the Scots Confession of 1560 », dans *Scottish Journal of Theology*, 2002, n° 55.

227. Le terme « concile général » a deux sens chez François II : celui d'un concile de toute la Chrétienté (cf. sa lettre à l'évêque de Limoges le 27 juillet, déjà citée), mais aussi celui de « concile national », qu'il annonce d'ailleurs le 31 août en même temps que la proclamation de la décision de réunir les états généraux.

228. François II à Sébastien de L'Aubespine, 5 octobre 1560 (*Papiers d'État, pièces et documents inédits...*, A Teulet (éd.), t. 1, p. 637) ; à la même date, il parle de « ceste mienne difficulté n'est fondée que sur juste et apparente occasion, qui ne sera jamais jugée aultre quand elle sera bien entendue et prinse sincerement » à son ambassadeur en Flandres, La Forest (*Négociations...*, p. 623).

229. François II aux états d'Écosse, Orléans, 16 novembre 1560 (*Négociations...*, p. 692) et au chevalier de Seure, même date (BnF, collection Moreau, volume 740, f° 29-30). Les députés vont s'en aller « garnys de tous pouvoirs pour celles d'Escosse, en maniere que si les Escossois ont envie de le recognoistre ilz auront occasion de m'estimer meilleur prince quilz ne m'ont esté bons sujetz ».

230. Requête des vingt-quatre membres du conseil d'Écosse à François II, Édimbourg, 31 août 1560 (BnF, Fr. 6612, f° 18-19). Ils lui rappellent que le roi de Suède pourrait obtenir la main d'Elizabeth.

231. « Documents pour servir à l'histoire de Châtellerauld (1559-1560) », dans *Cabinet historique*, t. 19, p. 54-58 ; voir aussi la lettre de Montpezat, sénéchal du Poitou, au cardinal de Lorraine, Le Fou, 23 octobre 1560 (BnF, N.a.f. 7176, f° 199).

232. *L'Histoire ecclésiastique* mentionne, par exemple, qu'à Pâques 1559, le duc obtient la venue d'un pasteur de Poitiers (rééd. Nieuwkoop, B. de Graaf, 1974, p. 198).

233. Catherine de Médicis à messieurs des trois états du royaume d'Écosse, Orléans, 22 janvier 1561 (*Lettres de Catherine de Médicis*, éd. citée, t. 1, p. 165-166).

Il alla au pellerinage à Cléry et à pied, il emmena quasi toute la court avec luy et la noblesse, et demeura le roy si seul et sa court si seule, que l'on en murmura et entra en jalouzie ; je le sçay. De plus, il y avoit quinze à vingt compagnies de gens de pied, *tous bons, assurez et éprouvez soldatz, tournez du siège du Petit Lict* [Leith], *tous à sa dévotion*, qu'il avoit mis dans Orléans, et entroient en garde tous les soirs, qu'ilz eussent fait trembler, non pas la cour seulement, mais toute la France.²³⁴

Marie, reine... en Écosse

Désormais, les problématiques convergent sur la personne de Marie Stuart, âgée de dix-huit ans. En cet hiver 1560-1561 sont examinées deux questions dont les réponses sont construites en bonne partie par ses oncles : celle d'un futur mariage et celle de son retour en Écosse. L'artisan du projet de mariage semble être le cardinal de Lorraine qui, dès la fin du mois de décembre, « se plaignant du malheur de sa nièce, et du peu d'espoir qu'il a de trouver un parti à sa hauteur, dit clairement [à Chantonnay] qu'il n'y en avait pas d'autre qu'un mariage avec Son Altesse »²³⁵. Ce dernier n'est autre que don Carlos (1545-1568), infant d'Espagne. Le cardinal, en proposant à Philippe II de reprendre pied sur les îles Britanniques, espère trouver un soutien pour contrer la réforme protestante ainsi que l'influence anglaise. Le roi catholique reste très prudent vis-à-vis des Guises. À cette date, il compte encore davantage sur le connétable de Montmorency pour empêcher l'influence des réformés à la cour de France. Surtout, il ne considère pas comme impossible une union entre son fils et Elizabeth I^{re}, déjà évoquée lors des négociations du traité du Cateau-Cambrésis ; en octobre 1559, don Carlos serait déjà venu secrètement à Londres²³⁶. Le projet des Guises est rendu d'autant plus difficile qu'il se heurte aux desseins de Catherine de Médicis. Elle commande à Sébastien de L'Aubespine de ménager un mariage entre Marguerite, sa fille, et don Carlos, car « au moins cela servira pour rompre l'autre coup, auquel je donneray de deça sourdement tout l'ordre que je pourray »²³⁷. Sa lettre traduit aussi son inimitié pour Marie Stuart. Afin de renforcer ses propres sollicitations envers Philippe II, elle écrit à la reine catholique Elisabeth, son autre fille, qu'une partie des troubles en France est due à la haine que suscitent les Guises, ajoutant :

vous savez comment y me tretien du temps du feu roy vostre frere ; et encore asteuze qui n'ont apuys que de moy, *vous savés set qui font contre moy pour le mariage de vostre seur* ; par ensi je me suys delyberée de le garder que l'ont ne leur fase mal, et au demeurant regarder a la conservatyon de vos freres et de moi, et ne mêler plus leur quezeles avec les myenes...²³⁸

La question écossaise ne perd pas son acteur anglais. Le comte de Bedford, envoyé à Paris au début de l'année 1561 pour demander à Marie Stuart de ratifier le traité d'Édimbourg, est également chargé de faire comprendre à la cour de France que la reine d'Angleterre est prête à s'appuyer sur le roi de Navarre et les protestants pour faire échouer le projet de mariage entre la reine d'Écosse et l'infant d'Espagne²³⁹. Les Guises

234. Brantôme, « M. de Guyze le Grand, François de Lorraine », dans *Vies des hommes illustres et grands capitaines*.

235. « ... quexandose de la desgracia de su sobrina, y del poco remedio que tiene de hallar partido igual, me dixò claramente, que no le avia sino era casandose con Su Alteza » ; Chantonnay à Philippe II, 28 décembre 1560 (citée par Auguste Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, Paris, 1854, t. 1, p. 93).

236. Cecil à Throckmorton, Westminster, 13 octobre 1559 (CSP, t. 2, n° 77).

237. Catherine de Médicis à l'évêque de Limoges, 3 mars 1561 (*Négociations...*, p. 818-823).

238. Catherine de Médicis à sa fille Elisabeth de France, [avril 1561] (*Négociations...*, p. 860).

239. Instructions pour l'ambassadeur extraordinaire, le comte de Bedford, 20 janvier 1561 (*History of Scotland*, éd. citée, t. 6, p. 245).

sont bien seuls pour soutenir une telle union et n'ont guère d'autres possibilités pour l'instant que de prévoir le voyage de Marie Stuart jusqu'à son royaume.

Elle passe l'hiver sur les terres de ses oncles et avec eux : attitude fortement expressive qui traduit à la fois la « disgrâce » mais aussi la volonté de recouvrer une autonomie par rapport à la cour. Elle séjourne au couvent de Saint-Pierre de Reims, dont sa tante Renée est abbesse, puis à Reims et Joinville. C'est là qu'elle reçoit son demi-frère, le prieur de Saint-André, qui vient lui présenter ses respects et lui demander de revenir en Écosse²⁴⁰. Les négociations aboutissent à l'acceptation du retour de Marie, sous condition de renonciation à l'*Auld Alliance* ; elle pourra célébrer le culte catholique en privé – au grand dam de Knox²⁴¹ – et cherchera à régler par la voie parlementaire la question religieuse²⁴². Selon le chanoine de Reims Lacourt, qui a écrit postérieurement une *Histoire de la maison de Lorraine*, le duc d'Aumale et le marquis d'Elbeuf lui déconseillent ce choix, mais le cardinal de Lorraine,

qui avoit à se ménager avec la roine mere, lui parla avec autorité, et la força même à partir. Cela ne fut pas sans s'en repentir dans la suite, lorsque Charles IX s'enflamma pour cette princesse ; mais il étoit trop tard et la roine n'eut jamais souffert qu'il la fit repasser en France...²⁴³

C'est pour Marie la seule manière de pouvoir exercer son autorité qu'elle sait déjà devoir partager avec un parlement majoritairement réformé qui vient en plus d'adopter le *Book of Discipline*. Selon Chantonnay, Throckmorton s'entretient d'ailleurs avec elle pour la pousser à changer de religion²⁴⁴. En l'absence de signature du traité d'Édimbourg, Elizabeth refuse de lui accorder un sauf-conduit²⁴⁵. Philippe II, ne semblant pas douter de l'orthodoxie des croyances de la reine d'Écosse, est favorable à ce qu'elle prenne possession de son royaume. Il assure l'ambassadeur français de « toute l'honeste voisinance, amitié et communication qu'il soit possible » de la part des Pays-Bas, tout en ayant

fort loué la dicte dame pour ses bonnes vertus et qualité, et grandement estimé son voyage pour le repos qu'ils jugent que cela amenera au fait de la religion et aux troubles que nous y avons veus des l'an passé²⁴⁶.

Le départ a lieu de Calais le 15 août 1561 et l'itinéraire aboutit à Leith. Sur deux galères, elle embarque avec sa suite et escortée de deux de ses oncles, le marquis d'Elbeuf et le grand prieur, ainsi qu'Henri Damville, fils du connétable de Montmorency²⁴⁷, récemment rapproché des Guises depuis la formation du « triumvirat » à Pâques. Brantôme les accompagne et en laisse un récit émouvant.

240. Selon le contrat de mariage en 1558, elle peut « demeurer en France ou retrouver son royaume avec ses serviteurs et officiers, à son choix et option... » (*Catalogue des actes de François II*, éd. citée, t. 2, p. 564).

241. Knox à Calvin, Édimbourg, 24 octobre 1561 (*Papiers d'État, pièces et documents inédits...*, éd. citée, t. 2, p. 12). Le célèbre curé René Benoist (1521-1608) prêche devant elle en 1561 et 1562 avant de revenir en France.

242. Sur la politique de Marie Stuart à ce sujet, et le retardement d'un appel à la réunion des trois états jusqu'en 1563, voir Julian Goodare, « The First Parliament of Mary, Queen of Scots », dans *Sixteenth Century Journal*, 2005, t. 36, p. 55-76.

243. *Négociations...*, p. 756.

244. Chantonnay à Philippe II, Paris, 19 juin 1561 (*Relations...*, t. 2, p. 163).

245. Chantonnay, Paris, 26 juillet 1561 (*Mémoires de Condé*, éd. citée, t. 2, p. 14) ; voir également Patrick Tyler, *History of Scotland*, Édimbourg, 1837, t. 6, p. 269.

246. Mémoire de l'évêque de Limoges, Madrid, 21 juillet 1561 (« Dépêches de Sébastien de L'Aubespine », art. cité, t. 14, p. 293-301).

247. Chantonnay à Philippe II, 27 juillet 1561 ; lettre citée par Jean-Baptiste Vaisman, « *Por el remedio de las cosas de la religion* ». *La France des années 1561-1562 dans la correspondance de Thomas Perrenot de Chantonnay*, mémoire de maîtrise dactyl., sous la direction du professeur Denis Cruzet, IRCOM, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 2004-2005, p. 139.

Interprétation : la légitimité en pratique

Le destin tragique de Marie Stuart, « la plus dolente de toutes les personnes de France [...] bannie et renvoyée, quasi comme esclave, en son isle de son royaume d'Écosse »²⁴⁸, est lié à la défaite de la politique française. L'historiographie française a mêlé longtemps une certaine déception de cet échec avec un regard critique sur les choix français. Jules Michelet, se défendant de suivre la tradition historiographique « protestante », stigmatise les Guises :

Rois de France, on les vit palper sans rougir les menus profits de la royauté. Leur sœur d'Écosse, et vraie sœur en ceci, les en gronde, surtout leur reproche de ne pas lui faire part et de ne voler que pour eux²⁴⁹.

Jules de la Brosse, beaucoup plus nuancé, déplore le manque d'investissement du cardinal de Lorraine qui s'est contenté d'expédients. Il conclut que la régente Marie de Guise est peut-être, des « princesses sacrifiées à la raison d'État », celle qui a eu la vie la plus tourmentée²⁵⁰. Il paraît évident que « l'Histoire donne tort » à la France qui s'est enfermée dans une perception intolérante du mouvement confessionnel et national écossais. Même Marie de Guise fut longtemps considérée comme une ultra-catholique. Les récentes recherches la dévoilent sous un autre jour, comme une femme « politique », soucieuse surtout d'assurer la transition jusqu'au règne de sa fille, accordant un grand soin aux considérations « dynastiques » plus que « catholiques »²⁵¹, mais il faut sans doute éviter de trop vouloir décortiquer des motifs qui n'apparaissent pas comme tels chez Marie de Guise dont l'approche de la situation est plus globale et plus identitaire. Michel Duchein estime que la régente s'est trompée en considérant son salut dans une « francisation » toujours plus poussée de l'Écosse²⁵², processus qui se fait autant par une dynamique d'interactions que par une politique établie : car il y a bien eu une politique henricienne pour l'Écosse. La radicalisation est un facteur aggravant de décisions qui échappent pour partie à la régente. Quant à l'intervention décisive de l'Angleterre, si elle n'est jamais considérée comme altruiste, elle reste néanmoins interprétée comme une conséquence directe – mécanique même – d'un facteur bien connu et prépondérant : les revendications françaises sur le trône d'Angleterre. À ce titre, il est évident alors que l'ambition démesurée d'Henri II et, à sa suite, des Guises, les rend responsables de la confrontation, à partir d'un mariage en 1558 préparé en partie dans le secret. Dans ce registre des responsabilités en défaveur du roi Très Chrétien, on pourrait avancer pour sa défense qu'il n'a pas le souhait de renverser Elizabeth par les armes et qu'elle-même, connaissant l'état des forces françaises en partance pour l'Écosse, pouvait se contenter de fortifier les *Borders*. C'est elle qui enchérit d'ailleurs lors des dernières négociations du printemps 1560, en demandant la restitution de Calais ; la gouvernante des Pays-Bas en reconnaît l'exagération²⁵³. Ces considérations actuelles, que l'on ne peut manquer de faire, n'apportent pas suffisamment à la compréhension de ces années, voire stérilisent une approche qui prendrait en compte l'articulation de l'imaginaire et de l'imagination des « acteurs » avec les informations qu'ils possèdent.

248. *Mémoires de Claude Haton*, L. Bourquin dir., Paris, 2001, t. 1., p. 152.

249. Jules Michelet, *Histoire de France*, Paris, 1879, t. 11, p. 51-52.

250. Jules de La Brosse, *Histoire d'un capitaine bourbonnais...*, *op. cit.*, p. 258-259.

251. Pamela Ritchie, *Mary of Guise...*, *op. cit.*

252. Michel Duchein, *Histoire de l'Écosse*, *op. cit.*, p. 212. Il est vrai qu'elle se montre très critique envers les lois et coutumes écossaises ainsi que de la turbulence des seigneurs.

253. La duchesse de Parme à l'évêque d'Aquila et au seigneur de Glajon, Bruxelles, 27 mai (*Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre...*, éd. citée, t. 2, p. 425-426).

Il faut peut-être insister sur l'un des fondements et des moteurs de la question écossaise : la pratique de la légitimité. Cette légitimité s'entend au sens de la légitimité souveraine, du bien-fondé de gouverner un territoire et des sujets, pour la gloire de Dieu. Elle a un corollaire très fort, l'honneur, et tous deux participent très largement à la définition d'une identité monarchique en France comme en Angleterre. Mais, durant ce crépuscule de l'*Auld Alliance*, la question de la légitimité est une politique, elle en constitue une *praxis*. Henri II met en avant une légitimité dynastique pour avancer les droits du souverain français sur l'Écosse et l'Angleterre. Il est frappant de voir comment les congrégationnistes cherchent à évincer la régente sans jamais franchir le pas d'une déposition de la reine d'Écosse, au point de la rappeler en 1561²⁵⁴. Leur campagne de justification montre à quel point elle est source et moyen d'action. Il est malaisé de cerner les composantes de leurs ambitions. Elles mêlent à la fois des enjeux de pouvoir entre *lords* et contre le « parti français » et le souhait d'une réforme radicale de la religion apportant des réponses identitaires et une légitimité, que la conversion soit profondément sincère ou plus superficielle. La méconnaissance des itinéraires de chacun de ces Grands écossais amène à conclure, peut-être un peu rapidement, que « beaucoup sont devenus protestants par calcul et désir de confisquer les biens ecclésiastiques »²⁵⁵. Le plus important à considérer aujourd'hui est que, pour la plupart d'entre eux, le raisonnement n'est certainement pas vécu ainsi. La question confessionnelle est partie intégrante d'une légitimité qui permet, au nom de Dieu et pour Dieu, de restaurer les « anciennes lois et coutumes » du royaume et réformer les abus des papistes, auquel est intégrée petit à petit la dimension française. Mais l'élaboration d'une nouvelle Église divise quant à la forme qu'elle doit prendre et John Knox n'est pas tout puissant. C'est pourquoi les premières mesures prises au mois d'août 1560 s'attachent d'abord à marquer une rupture avec le dogme catholique. On observe également l'importance de l'altérité dans la construction d'une conscience nationale liée au sentiment religieux, comme le montre bien l'historien Alain Tallon²⁵⁶. Et l'affaiblissement du rôle du souverain dans le maintien de l'unité de la foi qui est la sienne²⁵⁷ est un processus accéléré en Écosse par l'absence de Marie Stuart jusqu'en 1561. Quant à Elizabeth, elle ne peut accepter ni les prétentions françaises, ni celles de Marie Stuart, et elle en fait le sous-bassement des justifications qu'elle donne à son engagement auprès de la Congrégation. C'est là que le projet d'Henri II se retourne contre la France : il facilite l'intervention anglaise en Écosse, décidée en Conseil, ainsi que les négociations avec l'Espagne. Cette dénégation des droits de Marie Stuart est inscrite dans le traité d'Édimbourg. Il est évident que la reine d'Angleterre n'en fait pas qu'une question d'honneur, étant donné la difficulté qu'elle a déjà connue pour être rétablie dans l'ordre de succession, et qu'elle connaît depuis, en raison de l'absence de progéniture.

Sous la régence de Catherine de Médicis, la question s'éteint peu à peu. Lors du départ de Marie Stuart pour son royaume, sort de l'imprimerie Rouillé, à Lyon, le *Regis Angliae Henrici hujus nominis octavi, Assertio septem sacramentorum adversus Martin*

254. Les arrière-pensées « manipulatrices » de son demi-frère James Stuart ne remettent pas en cause le crédit dont elle bénéficie, mais le confirment. Pour resituer plus largement cet épisode dans le contexte écossais, voir Jenny Wormald, « L'État et l'aristocratie et l'idée de contrat en Écosse, xv^e-xvii^e siècle », dans *L'État et les aristocraties (France-Angleterre-Écosse), xii^e-xvii^e siècles*, Ph. Contamine (dir.), Paris, 1989, p. 213-227.

255. Dominique Biloghi, « L'Angleterre et les îles Britanniques », dans *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, op. cit., p. 545.

256. Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au xvi^e siècle*, Paris, 2002.

257. *Ibid.*, p. 285 : « Le désenchantement de l'État, transcendance devenue purement temporelle, source de sa propre légitimité, ne date pas de Henri IV, mais bien, au moins, de François I^{er}. »

Lutherum qui défend les droits de Marie Stuart face à une Elizabeth illégitime ; le préfacier en est le catholique exclusiviste Gabriel de Sacconay. Catherine de Médicis fait saisir les exemplaires au mois de septembre. Cecil renonce, sur l'avis de Throckmorton, à faire publier un contre-texte²⁵⁸. Désormais, l'enjeu prend une dimension entièrement britannique. Maire Stuart cherche à faire réécrire le traité – pour que soient préservés les droits de chacune des deux reines – afin de le signer. Elle souhaite pour cela la nomination de commissaires, en vain²⁵⁹. Mais la reine d'Angleterre ne remet pas en cause la légitimité de Marie Stuart sur le trône écossais. Son ambition est surtout de s'assurer une alliance politique et religieuse avec son voisin du nord, en s'appuyant sur les trois états.

Les interventions militaires, dont le rôle est essentiel dans cette issue de juillet 1560, participent de la puissance souveraine sans pouvoir se suffire à elles-mêmes. Cette force n'est jamais annoncée officiellement comme un argument, une menace. Au contraire, les princes ont tendance à s'en défendre. Durant ce conflit en temps de paix européenne, la puissance militaire risque de faire perdre toute légitimité au souverain qui l'utilise, car elle ne contient pas suffisamment de charge souveraine intrinsèque, ce qui renforce encore le large tournant pris par la Chrétienté avec le traité du Cateau-Cambrésis²⁶⁰. Le manque de moyens des princes pour arriver à leurs fins par ce biais contribue certainement à façonner ces mentalités. La pratique de la justification et la publicité des déclarations ne font pas que masquer des préparatifs secrets ni neutraliser ou amener à soi des tierces puissances. Elles maintiennent le fil d'un dialogue considéré comme indispensable pour faire triompher la vérité. Les seules négociations rompues pendant un temps sont celles de la Congrégation avec la régente, lorsqu'il y a remise en cause des droits respectifs de chacun à gouverner, et parce qu'une forme de relais est prise par la reine d'Angleterre avec le roi de France. L'imbrication de la question écossaise dans les relations entre les deux grandes monarchies n'a jamais été aussi forte, même si elle s'inscrit dans une « tradition »²⁶¹. La structuration d'une opposition politico-religieuse écossaise face à l'influence française ayant été déterminante, l'engagement anglais est réitéré, sur le continent cette fois-ci, par le traité d'Hampton Court (20 septembre 1562) qui lie Elizabeth I^{re} avec les protestants français conduits par Condé²⁶². Une aide financière et militaire doit être fournie dans le cadre d'un plan qui prévoit l'occupation du Havre pour une restitution ultérieure de Calais. La Fortune est-elle en train de répéter en France le destin que connaît l'Écosse ?

258. Alexander Wilkinson, *Mary Queen of Scots and French Public Opinion...*, *op. cit.*, p. 55.

259. Réponse de Marie Stuart à l'Angleterre, au sujet du traité d'Édimbourg, octobre 1561 (*Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart...*, éd. citée t. 1, p. 115) ; Marie à Elizabeth, 5 janvier 1562, lettre déjà citée.

260. On peut s'inspirer aussi, au moins pour la monarchie française, du contexte de la deuxième moitié du XVI^e siècle rappelé par Xavier Le Person dans sa conclusion : « Mais les "pratiques" et la persuasion par la parole habile et rhétoriquement construite selon une stratégie établie, qui furent l'un des ressorts fondamentaux du gouvernement des derniers Valois semblent avoir laissé la place à la persuasion par la force militaire, qui se fit de plus en plus croissante au Grand Siècle, au point de devenir la composante essentielle de la souveraineté » (« *Pratiques* » et « *practiqueurs* »..., *op. cit.*, p. 589) ; voir également Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, 1993.

261. Par exemple, Henry VIII déclare la guerre au royaume de François I^{er} en 1522, en y incluant l'Écosse. S'il privilégie à ce moment un effort de guerre sur le continent, il se concentrera sur le front écossais vingt ans plus tard (victoire de Solvay Moss, 1542).

262. Voir la proclamation d'Elizabeth, qui rappelle encore les « persecutions faites par la maison de Guyse » (*Le XVI^e siècle et les Valois...*, éd. citée, p. 76-77).

Parallèles franco-écossais

Concomitantes ou antérieures, quelques dynamiques à l'œuvre en Écosse présentent des points de convergence avec les changements français. L'historien James Kirk met bien en lumière les similitudes dans le processus d'organisation des églises réformés avec les liens particuliers qu'entretient Calvin avec l'Écosse. Sur le plan politique, Ian Hazlett rappelle aussi les parallèles et la politisation au grand jour des protestants²⁶³.

Se structurent de part et d'autre deux programmes revendicatifs d'autant plus convergents qu'à la mort d'Henri II, la légitimité des Guises est contestée en France aussi, et les arguments de la *Congregation* comme ceux des huguenots, se recourent sur les thèmes suivants : rétablir la vraie religion, ne pas être inquiété pour ses idées, écarter les Guises, ces « princes étrangers » : bien malgré eux, ils catalysent les mécontentements. Bien sûr, les comparaisons ne doivent pas masquer les importantes différences. La Congrégation est composée de Grands du royaume, qui s'organisent au grand jour d'autant plus facilement qu'ils sont sous un gouvernement mené par la régente et non par la reine. De même, la tradition parlementaire a peu à voir avec le cadre monarchique français. Sous François II, La Renaudie n'a pas réussi à obtenir le soutien ouvert des Bourbons, et la radicalisation vient plus tardivement. La prise d'armes de Louis de Condé en 1562 fait ressortir quelques parallèles. Un prince de sang est à la tête d'une « association » *pour monstrier les raisons qui l'ont contraint d'entreprendre la défense tant de la Religion qu'il maintient comme bonne et sainte, que de l'autorité du Roy, et repos de ce Royaume*²⁶⁴. L'importance qu'accorde Condé à se présenter comme le premier serviteur du roi le pousse à maintenir le dialogue avec Catherine de Médicis et à lancer lui aussi une campagne de justification²⁶⁵. La tournure prise en Écosse devient pour la mère du roi un contre-exemple ; il est possible que celui-ci la conforte dans le pouvoir qu'elle met dans la parole et la négociation.

1561 entérine un dénouement des liens étroits entre l'Écosse et la France. Marie Stuart, catholique, règne sur un royaume dont les puissants trois états ne veulent plus de la religion du pape et dont les sujets quittent la religion de leurs parents, ce qui présente une situation quasi inverse à celle de la France où la question est de savoir si oui – et comment – ou non, le roi Très Chrétien et la fille aînée de l'Église peuvent accepter une minorité religieuse. Les relations entre la reine d'Écosse et la régente de France ouvrent une nouvelle ère des rapports franco-écossais dont le livre vieilli mais utile d'Adolphe Chéruel en propose la nature et l'évolution²⁶⁶.

En 1562, par une nouvelle mutation de la Fortune, c'est cette fois Marie Stuart qui cherche à soutenir ses oncles, incarnant également le seul espoir de faire survivre l'*Auld*

263. James Kirk, *Patterns of Reform...*, op. cit. ; Ian Hazlett, « Marie, reine des Écossais, et la liberté de conscience », dans *De Michel de L'Hospital à l'édit de Nantes. Politique et religion face aux Églises*, Th. Wanegffelen (dir.), Clermont-Ferrand, 2002, p. 33-49.

264. *Declaration faite par Monsieur le Prince de Condé, Pour monstrier les raisons qui l'ont contraint d'entreprendre la défense tant de la Religion qu'il maintient comme bonne et sainte, que de l'autorité du Roy, et repos de ce Royaume*, [Orléans, 8 avril] 1562 et *Traité d'Association faite par Monseigneur le Prince de Condé avec les Princes, Chevaliers de l'Ordre, Seigneurs [...] pour maintenir l'honneur de Dieu, le repos de ce Royaume, et l'estat et liberté du roi sous le gouvernement de la Royne sa mère*, [Orléans, 11 avril] 1562.

265. Nous nous en remettons aux analyses d'Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte...*, op. cit., et de Denis Crouzet, *Le Haut cœur de Catherine de Médicis...*, op. cit.

266. Adolphe Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis, étude historique sur les relations de la France et de l'Écosse dans la seconde moitié du XVI^e siècle* [1858], Genève, 1975. Il se montre très critique envers Catherine de Médicis, qui, en réalité, ne se désintéresse pas de l'Écosse (voir la mission de Castelnau en 1565 pour tenter de prévenir la guerre civile dans le royaume de Marie Stuart).

Alliance. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine ont quitté la cour au mois d'octobre 1561, refusant notamment de s'associer à la politique médicéenne qui aboutit au fameux « édit de janvier ». La reine d'Écosse en vient à prier sa rivale Elizabeth I^{re}, le 4 janvier 1562, d'user de tout son crédit auprès de Charles IX en faveur de ses oncles²⁶⁷. Elle dépêche également le sieur de Montignac en France. Les Guises exploitent ainsi l'intervention de leur nièce auprès de Catherine de Médicis :

Elle cuidoit que nous eussions si mauvaise part en votre bonne grâce que nous en fussions pour cela en peine, et même on lui avoit mandé que moi, duc de Guise, étois mandé pour m'aller justifier en personne. Nous ne vous saurions assez exprimer combien d'honnêtes offres elle nous faisoit ; car, madame, vous connoissez son cœur et son bon entendement, et puis, outre le sang dont nous la touchons et les services que nous lui avons faits, elle n'oublie point comme nous avons bien servi le roi son beau-père. Or, Dieu merci, madame, nous lui avons incontinent fait entendre qu'elle n'en devoit être en peine [...] Car vous avez assez d'expérience de nous et de nos actions, et n'avez pas, Dieu merci, oublié ni le roi votre seigneur, ni le roi votre fils, ni les services que nous avons faits à la chose publique et à vous, madame, en particulier...²⁶⁸

Les règles du jeu de la politique, ses négociations et « dialogues à distance » se poursuivent donc, mais ici la question écossaise se replie sur des enjeux de pouvoir dans le royaume de France. À l'échelle de la Chrétienté et des rapports entre les États, ces quatre années illustrent et font le passage entre les « deux XVI^e siècle » qui s'entremêlent : celui de la Renaissance avec l'affrontement de ses grands souverains, et celui des troubles de religion et de l'établissement d'Églises rivales qui remodelent les relations diplomatiques.

UNIVERSITÉ PARIS IV – SORBONNE

267. Marie à Elizabeth, Seaton, 4 janvier 1562 (*Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart...*, éd. citée, t. 1, p. 121) ; voir aussi la lettre de Marie Stuart à François de Guise, datée du 5 janvier (*Papal Negotiations...*, éd. citée, p. 435-440).

268. François de Guise et son frère à Catherine de Médicis, 27 janvier 1562 (*Marie Stuart et Catherine de Médicis...*, *op. cit.*, p. 33-34).